

*Avis à Archippe :*  
O U,  
**LETTRE**  
A

Monf. J——, Ministre d'une Eglise  
Françoise à Londres,

Au sujet de son Sermon sur le Dimanche  
49<sup>e</sup> du Catechisme ;

Dans laquelle on lui remontre très humble-  
ment l'absolue impossibilité d'une Equiva-  
lence entre l'Asperision et l'Immersion :

Par un de ses AUDITEURS.

---

*Hosée 8. 12. Je lui ecri les grandes choses de ma loi  
mais elles sont estimées comme une chose étrange.*

*1 Theſ. 5. 21. Epreuvez toutes choses, retenez ce qui  
est bon.*

---

A L O N D R E S :

Imprimée par JEAN DARBY dans Baribolomew-  
Close ; & se vend chez J. N O O N dans Cheapſide,  
M. DCC. XXIV. / Le prix 9 ſols.

LETTER





## L E T T R E

A

Mons. J—, &amp;c.

MONSIEUR,

**V**OUS savez que l'equité naturelle, la bonne foi & la piété, veulent qu'en toute affaire on tienne toujours sans varier le parti de la vérité; & qu'on juge toujours des choses sainement & impartialement, en donnant à chaque chose son poids, sa mesure & son juste prix. Un honneste homme, qui a de la sincérité & de la candeur; un bon chrestien, qui aime la vérité; mais sur tout un ministre de l'évangile, qui est *humble de cœur*, qui n'est pas *sage en soi même*, qui a *peur de son Dieu*, qui *tremble à la parole de l'Eternel*, et qui craint de bâtir sur le *fondement sacré* aucune chose qui ne soit de *l'or, de l'argent, ou des pierres précieuses* \*; se fera toujours non seulement un devoir indispensable, mais un singulier plaisir d'observer ponctuellement ceste règle dans toutes ses démarches, et dans toute sa conduite. Et en effet, il n'appartient qu'à des esprits vains et rampans, qu'à des cœurs lâches et timides, qu'à des âmes venales et mercenaires, de déguiser les choses, et de

\* 1 Cor. 3. 12.

trahir la verité ; & qui entestés de la bonne opinion de leur merite, et eblouis par le faux brillant de leur caractere, abusans sans aucun scrupule de l'administration qu'ils ont reçue au Seigneur †, batissent sur le bon fondement du bois, du foin, ou du chaume, en imposent à l'ignorance, et se jouient de la credulité des simples. Plut à Dieu qu'il n'y eut au service de l'Eglise de Jesus Christ que des ministres de la première sorte, et qu'il n'y en eut jamais eu de la dernière ! Plut à Dieu au moins, que les fideles travaillans un peu moins pour la viande qui perit, et un peu plus pour celle qui est permanente en vie éternelle \* ; recherchant avec un peu moins d'empressement les biens temporels, et avec un peu plus d'ardeur le royaume de Dieu, et sa justice \*\*, fussent plus éclairés des lumieres de l'évangile, et plus zelés pour la verité ; et qu'en prenant garde un peu de plus pres aux choses qu'ils ont ouïes dès le commencement, et à celles qu'ils voyent aujourd'hui, ils voulussent au moins prendre le soin et la hardiesse de donner à leurs pasteurs et docteurs l'avertissement que S. Paul vouloit que les fideles de Colosse donnassent à Archippe leur ministre ; Regardez s'il vous plait l'administration que vous avez reçue au Seigneur, afin que vous l'accomplissiez. Retenez inviolablement le patron des saines paroles, que vous avez reçu de Jesus Christ et de ses apostres, sans y rien changer, ajouter, ni en diminuer. On empêcheroit peut estre par cet avertissement les docteurs d'une même communion, d'enseigner diverses doctrines, et de tomber dans des contradictions les uns aux autres, aussi grossieres, et aussi manifestes, qu'est celle dans laquelle vous avez donné, en prêchant sur la section 49 du catechisme, la dernière fois que vous avez traité la matiere du baptême. Car on a observé que vous y avez soutenu contre le sentiment et la doctrine de tous les sçavans et theologiens, que

† Colos. 4. 17.

] Heb. 2. 2.

\* Jean 6. 27.

\*\* Matth. 6. 33.

baptiser ne signifie pas uniquement plonger, mettre dedans, ou même dessous l'eau, comme tous l'affirment en général ; mais qu'il signifie laver indifferemment ; et de quelque façon que ce soit ; et par conséquent, asperger aussi bien que plonger : desorte que, selon vous, lors que Jesus Christ commanda à ses disciples de baptiser, il leur ordonna d'asperger aussi bien que de plonger.

C'est, monsieur, ce que vous vous estes efforcé de faire, en argumentant de trois lieux, et peut estre de quatre. Car, dans votre exorde, vous nous avez dit que les hommes se reconnoissans pecheurs, avoient de tous temps eu recours aux ablutions, pour se purifier de leurs souillures morales. Il paroît que ces ablutions estoient de diverses especes parmi les payens : mais parce que la suffisance de l'aspersion au baptême estoit ce que vous vous estiez proposé de persuader à votre auditoire, qui peut estre en estoit aussi peu en peine qu'en doute, vous avez pour tant mieux y réussir, choisi de toutes ces ablutions payennes celle qui se faisoit par l'aspersion des eaux lustrales, comme la plus propre à orner le frontispice de votre sermon ; en nous apprenant que les payens avoient ceste coutume, que lorsque quelqu'un avoit esté si long tems absent de sa patrie, sans faire savoir de ses nouvelles, qu'il y avoit lieu d'en conclure qu'il estoit mort, on en faisoit les obseques en mettant dans la terre un cercueil vuide, et qu'on en faisoit le deuil ; qu'après cela s'il revenoit, personne ne le vouloit reconnoître, ni il ne lui estoit point permis d'entrer dans les temples pour faire ses devotions, que premierement un prestre n'eut pour le purifier fait sur lui l'aspersion des eaux lustrales, après quoi il estoit regardé comme resuscité, et admis dans le temple, pour y sacrifier, comme avant qu'il s'en fut allé. Et vous avez fait application, ou tout au moins, comparaison de tout cela aux petits enfans, et à leur baptême par aspersion.

Le chevalier Floyer de Litchfield, qui a depuis peu publié un petit livre intitulé, *An essay to restore the dipping of infants in their baptism* ; convient bien avec vous des différentes sortes d'ablutions qui estoient en usage parmi les payens : mais comme il a des vûes toutes opposées aux vôtres, et qu'il se fait un devoir et une affaire de remonter à l'église Anglicanne, dont il est membre, que l'aspersion au baptême est illegitime et insuffisante, pour ne pas dire criminelle ; et de persuader à ceste église par toutes sortes de raisons, et d'argumens possibles, la justice et la nécessité quil y a de retablir l'immersion au baptême des petits enfans, ne fait aucune mention de ceste aspersion des eaux lustrales, dont vous nous avez entre-tenu. Mais il affirme avec beaucoup d'assurance, qu'autrefois la plus part des nations payens baptisoient leurs enfans en les plongeant tout à fait dans l'eau : et comme selon lui cette pratique estoit fort étendue au tems de la publication de l'évangile, il ne doute point quelle n'ait esté universelle dans les siècles qui ont suivi de pres le deluge. Il suppose même que Noé a institué ce baptême pour estre administré aux petits enfans en memoire du deluge, en reconnoissance de ce qu'il avoit plut à Dieu de préserver le genre humain en la personne de Noé et de ses fils ; et pour engager par là sa posterité à observer ses sept preceptes moraux, qui se trouvent espars çà et là dans le livre de Job. Il fait assez voir que ce qui l'engage dans ce sentiment, est, que ce baptême, qui par la corruption des siècles suivans a souffert diverses alterations, et qui a degeneré en plusieurs sortes d'ablutions, selon lui, a esté aussi généralement pratiqué que les sacrifices ; et que comme Noé a institué les sacrifices pour estre pratiqués par ses descendans, il leur a de même recommandé l'usage de ce baptême ; ce qui faisoit les deux sacramens de la loi de nature. Voilà en peu de mots le sentiment de ce gentilhomme, qui est bien opposé au votre, touchant l'origine du baptême chrestien, du costé du paganisme. On peut voir par cet

echantillon



echantillon combien les savans sont ingenieux et adroits à trouver des argumens et des raisons plausibles pour appuier leurs sentimens, et les faire recevoir au peuple, qui ne se laisse que trop souvent éblouir par la belle apparence de ces conjectures poussées à perte de vie. Et pour le dire en passant, il est toujours plus seur de s'arreter uniquement à l'écriture sainte, et de s'en tenir à ce qu'elle nous dit, que de chercher tant de finesses. Ayant fini votre exorde, vous estes entré dans le detail de votre sujet, dont le premier argument a esté,

Que le baptême chrestien a esté emprunté des Juifs par Jean baptiste, et que comme les Juifs baptisoient leurs proselites, les adultes par immersion, et leurs petits enfans par asperision; de même, le baptême chrestien, qui est le même baptême, a peu estre administré aux adultes par immersion, lors qu'on en baptisoit, et aux petits enfans par asperision seulement; et ne doit estre administré aujourd'hui que de ceste dernière façon, parce qu'on ne baptise plus que des petits enfans.

Votre second argument, pour prouver la suffisance du baptême par asperision, est tiré du mot même de baptiser, qui à ce que vous dites signifie laver, indifferemment, et de quelque façon que ce soit. Et pour le prouver, vous en appelez à trois passages de l'écriture sainte, où le mot de baptiser est employé, quoiqu'il soit improbable, ou même impossible, selon vous, que les personnes dont ces passages font mention, ayent esté actuellement plongées. Ces passages sont Marc 7. 4. Actes 2. 41. & 8. 38. Voilà tout ce que vous avez rapporté de l'écriture.

Votre troisieme et dernier argument est pris de la pratique des fideles dans les premiers siècles du christianisme, qui, dites vous, ont baptisé par asperision, ce que vous prétendez de prouver par le baptême de quelques cliniques ou malades, qui furent autrefois baptisez dans leurs lits par asperision, ce qui fut approuvé et déclaré valide par S. Cyprien, qui à ceste occasion

occasion cita le 36. 25. d'Ezechiel. Voila en deux mots à peu pres le precis et le plan de votre sermon.

Si vous ne vous en estiez pris qu'aux Anabaptistes seulement, il n'y auroit pas lieu, ni de s'en etonner, ni de s'en mettre en peine. Car comme ils ne sont, à ce que vous dites, *qu'une petite troupe de pauvres ignorans*, ils ne sont ni à craindre ni à respecter. Il est bien vrai, pour le dire en passant, que les Anabaptistes sont les plus *pauvres* de tous les non-conformistes de ces royaumes; mais il n'est pas aussi vrai, qu'ils soient une aussi *petite troupe* que vous la faites. On fait qu'à l'égard du nombre, ils sont bien à peu pres la même figure, que nous faisons autrefois dans l'Ile de France, et dans les provinces voisines. Il n'est pas bien vrai non plus qu'ils ne soient que *des ignorans*, comme vous le dites; à moins qu'on ne suppose, que ceste ignorance procede de la lecture et de l'estude des saintes lettres, à laquelle il paroît qu'ils s'appliquent avec autant de zele et d'attachement, ou même plus, que ne faisoient nos religieux ancestres dans le premier siecle de la reformation. Et si cela est, il n'est pas seulement vain, mais il est même tres dangereux, de mettre en pratique ce commandement de Jesus Christ, \* *Enquerez vous diligemment des ecritures, car vous espererez d'avoir par elles la vie eternelle, et ce sont elles qui rendent temoignage de moi.* Pour ce qui est de leurs ministres, il est certain que la plus part d'eux pourroient passer pour savans et habiles, n'estoit qu'ils sont Anabaptistes. Eh! pourquoi ne seroient ils pas savans, puis qu'ils sont ordinairement leurs etudes à Leyde? N'apprend on pas là les mêmes sciences, que vous avez peut estre apprises à Saumur, à Sedan, ou à Puy-lauran, à moins qu'on ne suppose encore, que l'anabaptisme abbatit ceux qui en sont prevenus, et les rend incapable d'aucune discipline. Quoiqu'il en soit, ce sont des gens dont on ne fait

\* Jean 5. 39.

aucun cas, et qu'on peut ne pas épargner dans les occasions.

Il n'y a peut-être pas grand mal non plus de laisser les peuples, qui en fait de religion ne veulent pas être detrompés, dans de vieilles erreurs, où ils sont profondément enracinés, et d'où il est très difficile de les tirer sans troubler la paix et la tranquillité de l'église : et on pourroit bien demeurer dans une espèce d'équilibre, sans trop presser de certaines matières en controverse, sans disputer avec tant de chaleur des points qui ont été tant de fois accordés aux adversaires, et sans se mettre tout en eau, pour confirmer les peuples dans des erreurs qu'on a si souvent reconnues pour telles.

Mais, monsieur, vous n'en avez pas seulement imposé à l'ignorante ; vous n'avez pas seulement combattu quelques adversaires ; mais vous avez, pour ainsi dire, donné tacitement le démenti, non seulement au mérite le plus distingué et le plus respectable de notre nation, à la fleur et à l'élite de nos docteurs ; mais encore à la plus belle, et à la plus considérable partie de toute la réformation, qui est l'église nationale de ce royaume, dont les loix n'ont jamais jusqu'à l'heure présente autorisé, ni même toléré le baptême par aspersion qu'en cas d'extrême nécessité. C'est monsieur le chevalier Floyer qui nous apprend par le livre dont nous avons déjà parlé, que ces loix enjoignent à ceux qui ont des enfans à baptiser, de tirer un certificat d'un médecin, qui témoigne que l'enfant est capable, ou incapable de souffrir le plongement, afin que le prestre ou le ministre le plonge dans le fonts, qui pour cet effet doit être rempli d'eau ; ou qu'il verse de l'eau sur lui s'il est trop foible pour endurer l'immersion. Il nous apprend que ces loix n'ont jamais été abolies depuis le commencement du christianisme en ce royaume jusqu'à présent, et qu'elles sont encore autant en force aujourd'hui qu'elles l'ayent jamais été auparavant ; desorte que selon lui, aucun ministre de l'église Anglicanne n'oseroit refuser de plonger un enfant s'il en est requis, pourveu qu'on lui presente le

certificat d'un medecin, qui temoigne que l'enfant en est capable. Il nous dit la-dessus, pour preuve de ce qu'il avance, qu'il donna un certificat à un de ses voisins l'an passé, qui la porta avec son enfant à la cathedrale de Litchfield, et qu'à la vue de ce certificat, le ministre officiant plongea cet enfant sans en faire la moindre difficulté. Il nous dit encore qu'il a connu plusieurs personnes de l'église Anglicanne qui lui ont dit avoir esté baptisées par immersion ; entre autre le lord Ferrers, et un nommé M. Berisford : et qu'un nommé Gries, ministre à Scarfsdale, qui vivoit encore il y a environ trente ans, baptisoit ordinairement ses paroissiens, en les plongeant tout à fait dans l'eau ; et que des messieurs de la principauté de Galles lui ont dit avoir veu baptiser frequemment de ceste façon dans leur province. Il nous donne aussi dans son livre la copie d'une lettre qui lui a esté écrite par un theologien de Derby, qui lui marque que suivant le conseil qu'il en avoit donné au public par quelque essai sur le même sujet, il y a déjà plus de vingt ans, il avoit eu trois enfans baptisés par l'immersion : que la premier qui estoit fort petit, né le 29 d'Aoust 1716. avoit esté porté à l'église legerement envelopé dans des langes de flanelle, et qu'ayant esté developé il avoit esté plongé tout nud dans le font rempli d'eau froide, ce que fut fait le 24 de Septembre suivant le jour de sa naissance ; et qu'estant de retour à la maison et developé, il fut trouvé fort chaud. Que le second né en Mai 1718. fut aussi baptisé en pleine eau froide le mois suivant. Que le troisieme, qui est une fille née le 15 de Janvier 1719. fut baptisée de même trois jours après, ayant seulement le ventre bandé d'une toille. Que tous ces enfans s'estoient toujours parfaitement bien porté depuis : Et enfin que celle qui lui venoit de naître, qui estoit alors à la fin d'Octobre 1721. devoit estre aussi baptisée de ceste façon. Il nous produit enfin la copie d'une autre lettre en date du 23 Decembre 1721. par un medecin de Haversford en Galles, qui lui marque plusieurs notables cures qu'il



qu'il avoit, selon son conseil, faites par l'usage des bains froids ; qu'il avoit trois fils, dont l'aîné avoit neuf ans, qui avoient tous esté baptisés dans moins de quinze jours après leur naissance, et que quoiqu'ils eussent esté plongés tous nuds dans l'eau froide, ils s'estoient toujours parfaitement bien portés jusques alors.

Il nous apprend ensuite, comment cet usage a esté aboli par l'église Latine ; car il est notoire que la Greque, et tous les autres chrestiens du monde, ne l'ont jamais changée jusqu'aujourd'hui. Il dit que les scolastiques du 12<sup>e</sup> siecle, qui vous savez que toute la reformation regarde avec desdain, et qu'elle deteste, parce que ce sont eux qui ont achevé de corrompre la doctrine chrestienne, et de perdre l'église par leurs malheureux sophismes ; ont tant fait par leur ruse, qu'ils ont persuadé au monde que l'essence du baptême ne consiste proprement que dans la forme des paroles sacramentales, et dans la substance de l'eau ; et que la maniere de l'administrer n'est tout au plus qu'une simple circonstance, qui peut estre changée lorsqu'on le juge à propos. Qu'en consequence de ceste belle doctrine l'immersion, dit-il, qui avoit eu son origine des apostres, et qui avoit esté pratiquée par tout le christianisme pendant plus de 1000 ans, fut enfin changée par l'autorité du pape environ l'an 1140. et alors, dit-il, les uns plongeient, et les autres aspergeient. Mais le pape ne peut jamais obliger l'Angleterre à changer son ancienne coutume de baptiser en plongeant. Mais ajoute-t'il, ce que le pape n'a peu faire, Jean Calvin l'a fait par ses institutions : et il rapporte ses paroles tirées du 15 chap. 4 livre, par lesquelles ce docteur reconnoit bien que l'immersion est d'une pratique apostolique ; mais il laisse à la liberté des eglises de plonger ou d'asperger, comme une chose indifferente de soi même, et qu'on peut varier selon la froideur ou chaleur des climats où l'on se trouve. Enfin, il dit que cette notion de Calvin a esté apportée en ce royaume par plusieurs theologiens de ceste nation, qui s'estoient réfugiés à

2. 100 —

Geneve pendant que Marie premiere exerçoit ici ses cruautés : et que cette notion ayant gagné le dessus par le moyen des docteurs et theologiens, qui en 1643. furent nommés par le parlement pour composer un directoire pour le service divin, et qui resolurent que l'immersion au baptême estoit illegitime & indecente, and que l'asperision estoit suffisante, le parlement passa en loi le resultat de cette assemblee, et ordonna qu'à l'avenir on ne baptiseroit plus que par asperision seulement. Or il faut bien remarquer ici, que comme ces loix furent faites par le parlement seulement, et sans la concurrence ou consentement du roi, qui estoit alors absent et en guerre ouverte contre ce parlement, elles ne peuvent estre d'aucune valeur, ni avoir aucune force, ni par consequent ne peuvent avoir annullé les loix precedentes, qui autorisoient seulement le baptême par immersion ; desorte que ces loix precedentes n'ayans jamais esté revoquées par aucune autorité legitime, sont encore aujourd'hui en leur pleine force et vigueur, n'y ayant que la seule negligence du clergé, qui en empêche l'execution. Au reste, il paroît que rien ne fait plus de peine au chevalier, qui fait paroître de l'amour et du respect pour notre Seigneur Jesus Christ, et pour ses saintes loix, que de voir que son eglise, pour laquelle il a beaucoup d'estime, prefere à l'ordonnance de notre bon maitre le Fils de Dieu, une ceremonie inventée par la finesse et subtilité des sophistes malins, etablie par le pape, glissée dans la reformation par un homme que les Anglicans en general n'estiment guere, et mise en vogue dans ce royaume par une autorité usurpée et tyrannique, dont le seul nom et le souvenir fait horreur et irrite. Mais il faut qu'il se console, Il doit savoir que comme les hommes sont toujours hommes, et qu'ils aiment toujours mieux les tenebres que la lumiere \*, aussi ont ils plus de goust pour les choses terrestres que pour les celestes ; et enfin qu'il faut bien quelquefois, quand

\* Jean 3. 19.

il pleut aux hommes, que l'autel de l'Eternel fasse place à celui d'Achaz \*. Quoiqu'il en soit, il est certain que les plus graves et les plus pieux docteurs de l'église Anglicanne n'ont pas du tout bonne opinion du baptême par asperision ; et qu'ils souhaitent ardemment de voir l'immersion rétablie, quand ce ne servit, comme dit le docteur Whitby, que pour oser aux papistes le prétexte du retranchement de la coupe. Au reste, monsieur, parlons franchement, n'est il pas vrai qu'en France vous eussiez aussi-tôt flechi le genou devant l'idole, que de faire le signe de la croix, et cependant vous vous estes vanté dans votre sermon de la voire fait ici, et vous en avez même en quelque façon voulu justifier la pratique, et cela parce que l'église Anglicanne en a bonne opinion, et le pratique. Pourquoi donc, monsieur, ne<sup>a</sup> desferrez vous pas de même au sentiment respectueux que cette église en general a pour l'immersion, qui tire son origine de Jesus Christ même qui l'a instituée ; et qui a esté en usage pendant tant de siècles, non par quelque petit nombre seulement, mais par tout le christianisme en general ? Pourquoi affecter la singularité ? Pourquoi vouloir justifier une pratique, que cette église, à laquelle il semble que vous desferrez beaucoup, condamne par ses loix et sa conduite passée, et qui ne s'est relachée sur ce point là que par un défaut de zele pour la pureté ?

Vous voyez, monsieur, que sur le point en question, l'église Anglicanne ne vous est guere favorable ; voions si notre église Gallicanne vous le sera d'avantage : et pour savoir ce qu'elle en a pensée, nous n'avons qu'à consulter ces grands personnages qui ont esté comme la bouche par laquelle elle a exprimée ses sentimens, tant par leurs sermons que par leurs écrits, sur lesquels on peut hardiment faire fond, et qu'on peut regarder comme la doctrine de toutes nos églises, qui les ont approuvé, ou tout au moins qui ne les ont jamais desavoué ni censuré. Le premier de ces ora-

†

\* Rois 16. 14.

cles est le grand Calvin. C'est un témoin qui tout seul en vaut mille. Écoutons s'il vous plaît ce qu'il en dit. Au reste, dit-il \*, c'est une chose de nulle importance si on baptise en plongeant du tout dedans l'eau celui qui est baptisé, ou en respendant seulement de l'eau sur lui : mais selon la diversité des régions, cela doit demeurer en la liberté des églises. Car le signe est représenté en l'un et en l'autre. Combien que le mot même de baptiser signifie du tout plonger, et qu'il soit certain que la coutume d'ainsi totalement plonger, ait esté anciennement observée en l'église. Il est manifeste par ce passage que Calvin a reconnu, que baptiser signifie uniquement plonger, et qu'il en exclut toute autre espece d'ablution qu'elle puisse estre. C'est ce qu'il fait assez clairement paroître par ceste expression, *du tout*, qu'on ne peut mieux exprimer aujourd'hui, que par ce terme *seulement*, ou *uniquement*, ce qui porte une exclusion tacite de tout autre genre ou espece d'ablution. Et il est clair qu'il a reconnu en même tems que c'est proprement et uniquement ceste façon de baptiser que notre Seigneur a institué, puis qu'il declare que *c'est une chose certaine que la coutume ancienne estoit de plonger totalement dedans l'eau ceux que l'on baptisoit* ; et que cette ancienneté dont il parle ne peut estre que le tems même de Jesus Christ et de ses apôtres, puisque c'est, à proprement parler, le plus ancien tems du christianisme. C'est à dire, qu'il reconnoit que cette coutume de plonger totalement dans l'eau, estoit observée anciennement sous les yeux de Jesus Christ même, et par son commandement, au tems des apôtres, et selon leur ordonnance, leur propre exemple, et leur pratique constante ; et si dans ces anciens tems dont parle Calvin, l'on eut baptisé par asperision aussi bien que par immersion, comme vous le pretendez, il n'eut pas manqué de le remarquer. Et cette remarque eut bien mieux valu pour

\* Instit. l. 4. ch. 15. sect. 19.



authoriser l'aspersion d'aujourd'hui, que ce qu'il allegue, que le signe est aussi bien representé en l'aspersion qu'en l'immersion ; ce qui ne peut jamais estre vrai, puisqu'il est impossible que deux choses aussi differentes, et aussi prodigieusement dissemblables, que le sont ces deux especes d'ablutions, puissent jamais représenter les mêmes choses, également l'une comme l'autre, et à tous egards ; de sorte que cette raison, qui est la seule que Calvin allegue pour autoriser l'aspersion, n'estant d'aucune valeur, l'aspersion tombe, et ne peut aucunement subsister. Ce temoignage de Calvin est tres remarquable, et est d'un grand poids, et importe infiniment, parce que toute notre France protestante a toujours regardé ce grand homme non pas à la verité comme une personne munie d'une infailibilité absolue ; mais au moins comme un homme qui n'a jamais erré, ou qui ne s'est jamais trompé. Et en effet, c'est cest excellent personnage qui a dressé notre discipline, notre confession de foi, notre grand catechisme, et toutes nos liturgies : et c'estoit l'oracle que nos synodes nationaux consultoient constamment dans toutes leurs difficultés, et dans toutes les occasions epineuses qui leur survenoient : et enfin c'estoit l'etoile polaire, par laquelle nos pilotes les plus habiles se regloient pour la conduite de leur barque, et de notre navire Gallican.

Le second temoin est le savant Diodati, dans ses annotations sur Romains 6. 4. Ce qu'au baptême, dit il, nous sommes plongés dedans l'eau (selon l'ancienne ceremonie) nous est un signe sacré, qu'il faut que le peché soit etouffé en nous par l'Esprit de Dieu ; comme c'est un sceau du lavement de nos ames devant Dieu. Ici Diodati, aussi bien que Calvin, reconnoit que le plongement est une ancienne ceremonie, et il est manifeste qu'il la reconnoit pour estre aussi ancienne que le tems des apostres, puisqu'il pose en fait que dans le passage qu'il explique, l'apostre y fait allusion au baptême tel qu'on l'administroit alors, et que ceste allusion bute directement au plongement qui

qui estoit alors en usage, et non pas à l'aspersion qui estoit alors absolument inconnue dans l'administration du baptême. Et si l'on eut alors baptisé des deux façons, comme vous le pretendez, l'apostre eut esté obligé de se servir de quelque autre façon de parler pour mettre en paralele le baptême et la sepulture et resurrection de Jesus Christ, et la notre. Enfin Diodati estoit si fort persuadé que c'estoit proprement et uniquement l'immersion que Jesus Christ avoit institué, que les apostres avoient administré, et qu'il n'y a que ceste façon d'administrer le baptême qui soit valide et legitime, qu'il n'a pas fait de façon de dire comme s'il estoit bien vrai, que nous fussions tous plongés. *Ce qu'au baptême nous sommes plongés dedans l'eau*, dit-il. Voilà un autre temoin contre vous, monsieur, qui parle franchement et sans hesiter, et qui n'a encore jamais esté refusé de personne.

En voici un troisieme irréprochable, et dont le merite distingué a esté bien connu par toutes les nations chrestiennes de l'Europe. C'est le grand Daille, l'une des plus belles et des plus éclatantes lumieres de notre France. Jadis, dit-il, en l'eglise ancienne on plongeoit en l'eau les personnes que l'on baptisoit, ainsi que le temoignent Tertullian, S. Cyprien, S. Epiphane, et autres. *Usage des peres*, page 466. Et dans un sermon sur la section 49, il dit, que parce que la regeneration consiste en deux parties, le depouillement du vieil homme, et le revestement du nouveau, la mort du peché, et la vie de la justice en nous ; l'une représentée par la mort et sepulture de Jesus Christ ; l'autre par sa resurrection, et son état en une vie nouvelle ; de là vient que les anciens chrestiens, pour figurer ce mystere avec plus de clarté, avoient accoutumé de plonger ceux qu'ils baptisoient dans l'eau, de dessous laquelle ils resortoient ensuite, et se revestissent. Voilà, monsieur, qui est bien clair et bien positif.

Le quatrieme temoin est l'eloquent Morus dans ses sermons choisis, part. 2 page 193. Autrefois, dit-il,

le baptême se célébroit en plongeant tout le corps dans l'eau, et non pas en jettant quelques gouttes d'eau sur le front, ce qui representoit beaucoup mieux la mort et la resurrection. Ce qu'il n'a pas dit pour une fois seulement : car dans un autre de ses sermons à la page 606 et 607, il repeta encore à peu pres les mêmes paroles. Le baptême, dit-il, qui est le lavement de regeneration, se célébroit alors, non pas l'aspersion de quelques gouttes d'eau sur le front, mais en plongeant dans les eaux les corps tout entiers, et cela nous representoit admirablement bien que l'homme devoit estre regeneré tout entier, et non pas en partie. Qu's vous en semble, monsieur ? Ces deux grands hommes que vous devez avoir connu de face, qui vous sont si opposés, et qui tiennent un langage si different du votre, vous peuvent-ils estre suspects ? Pouvez-vous recuser leur témoignage ? Pouvez-vous contredire des paroles prononcées dans une des plus celebres chaires du monde, devant la plus nombreuse assemblée de toute la France, et en présence d'un trop grand nombre de personnes des plus distinguées, soit par leur rang et par leur naissance, soit par leurs etudes et leur savoir ? Le premier de ces deux messieurs prend à témoin, comme vous voyez, et pour garands de ce qu'il avance, des personnes illustres, dont quelques unes, comme Tertullien, vivoient assez de pres le siecle des apôtres pour savoir avec certitude, tant ce que Jesus Christ avoit commandé à ses disciples, que ce qu'ils avoient pratiqué à cest egard ; soit qu'ils l'eussent appris par les écrits de ceux qui les avoient devancé, ou par une tradition orale, ce qui n'estoit pas impossible. Pour ce qui est de M. Morus, il n'y va pas à demi. Il tranche le fil tout net. Il nie hardiment qu'on ait alors jetté sur le front quelques gouttes d'eau seulement, comme on fait aujourd'hui. Il soutient avec assurance que l'on plongeoit les corps tout entiers dans l'eau : et il en rend une raison qui paroît tres juste, tres naturelle, et tres suffisante, pour determiner la question,

C.

ptis-

puisqu'elle est fondée en l'écriture même. Mais re-  
 marquez un peu s'il vous plaît le peu de cas qu'il fait  
 du baptême par aspersion, & avec quel mépris il en  
 parle. C'est ce qui paroît par ces termes de *jetter*,  
*de goultes*, & de *front*. Ce premier mot **J E T T E R**  
 estant joint avec celui de **L' E A U**, fait assez voir qu'il  
 regardoit l'eau appliquée de ceste façon comme une  
 eau sale, et qui n'avoit d'autre origine que de la  
 source impure de Rome. C'est pourquoi il se sert de  
 cette expression *jetter*; car on dit ordinairement, jettez  
 ceste eau qui est sale, et m'en versez de nette. Vous  
 savez, monsieur, qu'on ne dit pas *jetter*, mais *verser*,  
 de l'eau qui est nette, et que l'on destine à un bon  
 usage; mais aussi ne dit-on pas *verser*, mais *jetter* de  
 l'eau sale, et dont on n'a plus que faire, ou que l'on  
 abhorre. Il ne pouvoit donc employer un terme plus  
 propre que celui de *jetter* pour marquer son dédain,  
 et le mépris qu'il faisoit de ceste cérémonie, si peu  
 propre à représenter les signes qui nous sont repre-  
 sentés par l'immersion, ou plongement du corps en-  
 tier dans l'eau. En second lieu, ce terme *goultes*,  
 dont il se sert comme d'un diminutif excessif, fait  
 assez voir qu'il comptoit ce baptême par aspersion  
 pour rien, au prix de celui dont il parle qui se faisoit  
 autrefois en pleine eau, et même dans des rivières,  
 ou autres gros amas d'eau. Enfin c'est seulement  
 sur le front qu'il remarque que l'on jette ces goultes  
 d'eau, au lieu de *plonger tous les corps* comme on fai-  
 soit autrefois; ce qui est le troisieme abus du baptême  
 par aspersion, et qu'il regardoit comme le troisieme  
 sujet du mépris qu'il en faisoit, et qu'il avoit si fort à  
 contre-cœur, qu'on ne sait pas si ce ne fut point le  
 triste repentir, d'avoir lui même donné dans cest abus,  
 qui lui causa ces terribles alarmes, ces piquans re-  
 mors, et ces cuisans regrets, dont sa conscience fut si  
 violemment agitée au lit de la mort, et qui l'obligea à  
 employer ses dernières heures à s'humilier si pro-  
 fondement devant Dieu, et en implorant sa miséri-  
 corde,



corde, lui en demander le pardon avec tant d'instances, et d'un si grand zele.

Recueillons encore, s'il vous plait, le temoignage d'un excellent homme et de reputation, que vous avez fort bien connu, et qui a long tems avec honneur, et au gré de tout le monde, fidelement exercé son ministère dans la capitale de votre province. C'est le savant M. de la Roque, dans sa réponse au traité de la communion sous les deux especes de M. Bossuet evesque de Meaux. Il est vrai qu'il ne s'y est pas nommé ; mais on a bien seu qu'il en avoit esté l'auteur. M. de Meaux, pour parer aux sanglans reproches que les protestans font perpetuellement à son eglise d'avoir, contre ce commandement exprés de Jesus Christ, *beuvez en tous*, retranché la coupe au peuple ; leur reproche à son tour d'avoir de même, contre ce commandement de notre Seigneur, *Baptisez*, c'est à dire, plongez, retranché l'immersion au baptême : & il soutient que son eucharistie toute seche & toute estropiée qu'elle est, n'est pas moins un vrai sacrement, que ne l'est le baptême metamorphosé d'immersion en asperision ; et que puisque les protestans approuvent bien le changement que Rome a fait au baptême, et s'en sont accomodez, ils ont tort de trouver mauvais le retranchement qu'elle a fait de la coupe à l'eucharistie, et de le rejeter.

M. de la Roque fut si frappé de ce coup, que ce fut pour tant mieux le faire sentir à tout le protestantisme François, qui n'y prenoit point garde, qu'il inserra dans sa réponse les paroles suivantes de cest evesque. \* Les  
 ' prétendus reformés, dit ce prelat, ni ne plongent les  
 ' enfans dans l'eau du baptême, comme Jesus Christ fut  
 ' plongé dans le Jourdain quand saint Jean le baptisa,  
 ' ni ne donnent la cène à table, & dans un souper,  
 ' comme le fit Jesus Christ ; ni ne regardent comme  
 ' necessaires beaucoup d'autres choses qu'il a obser-  
 ' vées. Mais il importe sur tout de considerer la ce-  
 ' remonie du baptême, qui peut servir du fondement  
 ' à beaucoup de choses en cette matiere.

Baptiser signifie *plonger*, & tout le monde en est d'accord. Cette ceremonie a été tirée des purifications des Juifs, & comme la plus parfaite purification consistoit à se plonger tout à fait dans l'eau, Jesus Christ, qui étoit venu pour sanctifier, & pour accomplir les plus anciennes ceremonies, a voulu choisir celle-ci comme la plus significative, & la plus simple, pour exprimer la remission des pechez, & la regeneration du nouvel homme.

Le baptême de S. Jean baptiste, qui servoit de preparatif à celui de Jesus Christ, a été fait en plongeant. La prodigieuse multitude des peuples, qui accouroient à ce baptême, fit choisir à S. Jean baptiste les environs du Jourdain, et parmi les environs du Jourdain la contrée d'Enon auprès de Salim, parce qu'il y avoit là des eaux abondantes, & une grande facilité de plonger les hommes, qui venoient se consacrer à la penitence par cette sainte ceremonie.

Quand Jesus Christ vint à S. Jean pour elever le baptême à un effet plus merveilleux en le recevant, l'écriture dit qu'il *sortit & s'éleva des eaux du Jourdain*, pour marquer qu'il y avoit été plongé tout entier.

Il ne paroît point dans les Actes des apôtres, que les trois mille & les cinq mille hommes, qui furent convertis aux premières predications de S. Pierre, ayent été baptisez d'une autre maniere; & le grand nombre de ces convertis n'est pas une preuve qu'on les ait baptisez par asperision, comme quelques uns l'ont conjecturé. Car outre que rien n'oblige à dire qu'on les ait baptisez en même jour, il est certain que S. Jean baptiste, qui n'en baptisoit pas moins puisque toute la Judée accouroit à lui, ne laissa pas de baptiser en plongeant; & son exemple nous a fait voir que pour baptiser un grand nombre d'hommes, on savoit choisir les lieux où il y avoit beaucoup d'eaux: joint encore que les bains & les purifications des anciens, principalement celles  
des

des Juifs, rendoient cette ceremonie facile & familiere en ce temps.

Enfin nous ne lisons point dans l'ecriture qu'on ait baptisé autrement, & nous pouvons faire voir par les actes des conciles, & par les anciens rituels, que treize cens ans durant on a baptisé de cette sorte dans toute l'eglise, autant qu'il a été possible.

Le mot même dont on se sert dans les rituels pour exprimer l'action des parrains & des marraines, en disant, qu'ils lèvent l'enfant des fonts baptismaux, fait assez voir qu'on l'y plongeoit.

Quoique ces veritez soient incontestables, ni nous, ni les prétendus reformez n'écoutons les Anabaptistes qui tiennent la mersion essentielle, & indispensable; & nous n'avons pas crainit les uns & les autres de changer ce plongement, pour ainsi parler, du corps entier en une simple aspersion ou infusion sur une partie de notre corps. On ne peut rendre d'autre raison de ce changement, si non que ce plongement n'est pas de la substance du baptême, & les prétendus réformez en étant d'accord, le premier principe que nous avons posé est incontestable.

Le seconde principe est, que pour distinguer dans un sacrement ce qui appartient ou n'appartient pas à la substance, il faut regarder l'effet essentiel du sacrement. Ainsi, quoique les paroles de Jesus Christ, *baptisez*, comme il a déjà été dit, signifient plongez, on a cru que l'effet du sacrement n'étoit pas attaché à la quantité de l'eau; si bien que le baptême par infusion & aspersion, ou par mersion, paroissant avoir au fond le même effet, l'une & l'autre façon est jugée valable.

Or comme nous avons dit, on ne sauroit trouver dans l'eucharistie aucun effet essentiel du corps distingué de celui du sang; ainsi la grace de l'un & de l'autre, au fond & dans la substance, ne peut être que la même,

Il ne sert de rien de dire, que la représentation de la mort de notre Seigneur est plus expresse dans les deux especes; je le veux: aussi la représentation de la naissance du fidele est-elle plus expresse dans la merfion que dans la simple infusion ou asperfion. Car le fidele plongé dans l'eau du baptême est envelopé avec Jesus Christ, selon l'expression de l'apôtre; & le fidele sortant des eaux sort du tombeau avec son Sauveur, & represente plus parfaitement le mystere de Jesus Christ qui le regene. La merfion, où l'eau est appliquée au corps entier, & à toutes ses parties, signifie aussi plus parfaitement que l'homme est pleinement & entierement lavé de ses taches. Et toutefois le baptême donné par l'immersion, ou le plongement, ne vaut pas mieux que le baptême donné par simple infusion, & sur une seule partie: il suffit que l'expression du mystere de Jesus Christ, & de l'effet de la grace, se trouve en substance dans le sacrement, & la dernière exactitude de la représentation n'y est pas requise.

Ainsi dans l'eucharistie, l'expression de la mort de notre Seigneur se trouvant au fond, quand on nous donne le corps livré pour nous, & l'expression de la grace du sacrement s'y trouvant aussi, quand on nous donne sous l'espece du pain l'image de notre nourriture spirituelle, le sang qui ne fait qu'y ajouter une signification plus expresse, n'y est pas absolument nécessaire.\*

Ce temoignage venant d'un papiste pourroit estre suspecte, s'il n'estoit soutenu par celui de M. de la Roque; qui lui cede la partie en l'accordant entierement avec lui sur ce point, comme il va paroître par ses propres paroles, que voici. J'ajoute, dit-il, aux raisons de M. Bossuet que le baptême est une marque extérieure que nous voulons mourir au peché & au

\* Le traité de messire J. B. Bossuet de la communion sous les deux especes. Partie II, Sect. 1. & 2.



monde, & avoir part à la mort & à la sepulture de  
 Jesus Christ. S. Paul dit que par le *baptême nous*  
*sommes ensevelis avec lui.* Ce qui fait voir que l'on  
 plongeoit le fidele dans l'eau pour représenter par  
 là comme une espece de mort & de sepulture.  
 Je dis encore que S. Paul l'appelle d'un nom qui  
 signifie proprement un bain, Tit. 3. 5. en disant que  
*Dieu nous a sauvez par la bain de la regeneration.*

J'ai bien voulu rapporter tout cet endroit de  
 M. Bossuet pour éclaircir cette matiere aux protes-  
 tans, qui n'y font presque jamais reflexion. Il est  
 vrai que jusques ici la plus grande partie d'entre eux  
 ne baptisent que par aspersion, mais assurément  
 c'est un abus. Et cette pratique qu'ils ont retenue  
 de l'eglise Romaine sans la bien examiner, comme  
 plusieurs autres choses qu'ils en retiennent encore,  
 rend leur baptême fort defectueux. Elle en cor-  
 rompt & l'institution, & l'ancien usage, & les rap-  
 ports qu'il doit avoir avec la foi, la penitence, &  
 la regeneration. La remarque de M. Bossuet, que  
 le plongement a été en usage pendant treize cens  
 ans, merite bien qu'on y reflexisse serieusement,  
 qu'on en reconnoisse que nous n'avons pas assez exa-  
 miné tout ce que nous avons retenu de l'eglise Ro-  
 maine : & que puisqu'à present ses plus doctes  
 prelats nous apprennent que c'est elle qui a aboli  
 la premiere un usage autorisé par tant de fortes rai-  
 sons, & tant de siecles, elle a tres-mal fait en cette  
 occasion ; & que nous sommes obligez de revenir  
 à l'ancienne pratique de l'eglise, & à l'institution de  
 Jesus Christ. Je ne dis pas que le baptême fait par  
 aspersion soit nul, ce n'est pas là ma pensée. Mais  
 il faut avouer aussi, que si l'aspersion ne détruit pas  
 la substance du baptême, elle l'altère & le cor-  
 rompt en quelque maniere, c'est un defaut qui en  
 gâte la forme legitime. \*

\* Réponse au traité de M. Bossuet, touchant la communion  
 sous les deux especes. Partie I. p. 24, 25.

Quand

Quand nous accorderions donc à M. Bossuet, que la force de ses preuves nous convainc, que l'essence du baptême consiste dans l'immersion, qu'espéreroit-il de notre part, sinon que nous lui sommes fort obligés, & que nous lui saurons bon gré de nous avoir détrompés sur ce sujet, & comme nous sommes résolus de corriger désormais cet abus, nous le supplions aussi de corriger celui du retranchement de la coupe. M. Bossuet s'imagine-t-il, que les protestans veuillent préférer une pratique illégitime, & qu'on leur fait voir être telle, à l'institution de Jésus Christ même, & cela afin de donner cet avantage à Rome, qu'elle se servira de cet exemple pour violer de son côté les loix de Jésus Christ : à Dieu ne plaise qu'ils soient dans une si malheureuse disposition ! ils sont trop attachés à l'autorité de leur divin Maître, pour ne pas se rendre à sa voix si-tôt qu'on la leur fera entendre. *Oves meæ sequuntur vocem meam, & ego vicissim oves meas cognosco.* Mes brebis suivent ma voix, & moi de mon côté je connois mes brebis. Il n'appartient qu'à ces loups qui viennent déguisez sous la peau de brebis, de la rejeter & de la fuir.

N'est-il pas vrai, monsieur, que voilà un témoignage aussi net, aussi clair, et aussi complet qu'on le puisse desirer, et qui est d'autant plus authentique, qu'il a été rendu à la face de toute la France, et de la manière la plus publique qu'il se puisse, sans avoir jamais été contredit de personne, ni de l'une ni de l'autre religion ; et qu'on peut dire avoir été même approuvé de tous nos synodes, et de toutes nos églises, qui n'ont jamais désavoué ni censuré cette réponse ; ce qui est à peu près la même chose que si elles avoient toutes d'une même bouche rendu ce témoignage ? Vous voyez que M. de la Roque reconnoît sans façon, que l'immersion seule est d'institution divine, et qu'elle a été en usage pendant douze

ou treize cens ans : que l'aspersion est une invention de l'Eglise Romaine ; que c'est une pratique que nous avons retenu sans la bien examiner : que ceste pratique rend le baptême fort defectueux ; qu'elle en corrompt & l'institution, & l'ancien usage, & les rapports qu'il doit avoir avec la foi, la pénitence, & la regeneration ; & qui en gâte la forme legitime : enfin c'est un abus, que M. de la Roque promet pour lui même, et pour tous ses confreres, de corriger. Que pourroit-on dire d'avantage pour tout à fait decrier ceste ceremonie que vous avez tant fait valoir ? N'est-elle pas suffisamment proscrite tant par la declaration de ce grand homme, que par le silence, pour ne pas dire le consentement, de toute l'Eglise Gallicanne reformée ? Ce n'est pas une chose que vous puissiez ignorer, puisque cela s'est passé de votre tems, & pour ainsi dire sous vos yeux, & que vous avez en quelque façon approuvé, au moins tacitement, puisque alors vous estiez actuellement au service d'une eglise, & que vous estiez un des membres du corps clerical, à qui il appartenoit, ou conjointement par decrets, ou separément dans les chaires, d'approuver un livre s'il est bon, & si la matiere en est veritable ; ou de le censurer & condamner s'il contient quelque chose de faux & de pernicious, telle que doit estre ceste response, si ce que M. de la Roque y debite affirmativement du baptême est faux. Or encore une fois ce livre n'a jamais esté censuré, ni par nos synodes, qui ne donnoient point de quartier en tel cas, ni dans aucune chaire de tout le royaume que l'on sache ; marque certaine que ceste response ne contenoit que des verités constantes & indubitables. C'est encore une fois ce que vous n'avez peu ignorer, & il est même fort possible que vous ayez ceste response dans votre cabinet. Dequoi vous estes vous donc avisé, monsieur, de precher une doctrine si opposée au sentiment & au temoignage formel de tant de personnes illustres, pour ne pas dire, de tout le monde savant, qui reconnoissent & depose, pour

ainsi dire, que le baptême par asperision n'est point du tout de Jesus Christ ni de ses apostres ; mais que c'est une de ces inventions que l'église Romaine a enfanté à peu pres au même tems qu'elle a mis au monde ce monstre horrible de la transubstantiation, qui nous fait tant d'horreur ? Encore une fois, monsieur, quel besoin estoit-il de tant suer pour persuader à votre auditoire une fausseté dont on estoit aussi peu en peine qu'en doute ? L'ignorance & l'accoutumance ne sont elles pas plus que suffisantes pour retenir le peuple dans l'erreur ou il est, à cest egard, sans que vous vous mettiez tout en pieces pour l'y confirmer d'avantage ? Que ne faites vous comme font la plus part des predicateurs, qui lors qu'ils traitent ceste maniere, disent assez librement ce qu'ils en pensent, & ce qui en est à la verité, sans qu'il en arrive jamais aucun trouble parmi le peuple, qui est toujours plus que content de ce qu'on lui dit que c'est tout un ; qu'il n'importe pas du tout si on est plongé, ou simplement aspergé ; que le signe de l'eau s'y trouve toujours, & que la froideur de l'eau dispense de l'immersion, & rend l'asperision suffisante ; ce qui passe ordinairement pour mot d'évangile, & qui est reçu avec autant de soumission & de satisfaction, que si Jesus Christ lui même l'avoit déclaré.

Mais dira-t-on, n'est-il pas possible que le gros des docteurs se laisse entrainer à l'erreur, pendant qu'un tres petit nombre suit & tient le parti de la verité, comme il arriva autrefois au sujet du *consubstantiel*, dont Athanase fit une constante profession, pendant que la foule des docteurs, entrainans avec eux la multitude ignorante, se plongerent dans l'Arianisme, comme il nous fut savamment representé il y a plus de vingt ans par un habil predicateur, qui est a present pasteur d'un troupeau dans ce quartier, en prechant sur le verset 14. du Ps. 25. d'ou il infera que nous ne devions point nous asseurer que notre religion fut bonne, que nous ne l'eussions nous mêmes examinée, & confrontée avec la parole de Dieu, qu'il nous pres-



sa de lire fréquemment, & avec une grande application, & de ne pas nous en rapporter uniquement à nos docteurs, comme on fait ordinairement, parce qu'ils peuvent errer, & nous decevoir.

On avoue, monsieur, que ce qui arriva à l'égard du consubstantiel, peut arriver à l'égard de certains points qui ne roulent que sur le droit. Mais cela est comme impossible à l'égard de la matiere en question, parce qu'elle roule sur des faits constans, et d'une certitude indubitable, & que vous même ne sauriez nier, ni combattre, qu'en ayans recours à de vaines subtilités qui se reduissent à trois argumens, dont il est bon de faire voir la foiblesse & l'inconsistance.

Le premier est, que le baptême chrestien ayant esté par Jean baptiste emprunté des Juifs, qui, dites vous, baptisoient leurs proselites, les adultes par immersion lors qu'ils le pouvoient faire commodement & sans trop se gêner ; & leurs petits enfans toujours par asperision ; vous en concluez que le baptême chrestien doit estre de même administré aux adultes en plongeans si l'on veut, & aux petits enfans constamment par l'asperision, que vous soutenez estre aussi legitime que l'immersion, & l'une instituée par Jesus Christ, & pratiquée par ses apostres, également comme l'autre. C'est à dire, que vous supposez ces deux choses, la premiere, que les Juifs baptisoient leurs proselites ; & la seconde, que Jean baptiste & Jesus Christ ont emprunté ce baptême, & l'ont imité. Pour voir si cela est vrai, il faut considerer ce qu'il y a d'essentiel dans le baptême chrestien. Le baptême chrestien a ces trois caracteres qui lui sont essentiels. Le premier, c'est le signe du lavement des pechez. Le second, c'est un type de la mort, de la sepulture, & de la resurrection de Jesus Christ, et de celle de la personne baptisé. Le troisieme, c'est une ceremonie administrée non par soi même, mais par le ministère d'une seconde personne. Au premier egard, il faut que ce soit une ablution d'eau, qui est l'element le plus propre pour nettoyer & purifier ce qui est impure.

Au second égard, il faut estre plongé dans cest eau ; ceste façon d'en user estant la plus propre & la plus significative, pour nous représenter la sepulture & la resurrection tant de Jesus Christ que de nous mêmes. Et enfin au troisieme, et la troisieme condition, qui est une suite necessaire de la seconde, c'est qu'il faut que ce baptême soit administré par une seconde personne : car puisque c'est une sepulture & resurrection typique, il faut que cela se fasse par un autre que par soi même, puisqu'il est impossible qu'un corps mort s'enterre soi même, & qu'il faut au moins une autre personne pour le coucher dans le tombeau. Or l'écriture sainte nous marque evidemment que Jean baptiste, Jesus Christ, & les saints apostres par son commandement, ont remplis ces trois conditions en baptisans : car ils se sont servi d'eau ; ils ont plongé les personnes toutes entieres dans l'eau ; & ils l'ont fait eux mêmes par le commandement exprés de Dieu, qui les avoit choisis tout exprés pour cela. Il ne faloit donc pas nous dire simplement que les Juifs baptisoient leurs proselites, & que Jesus Christ avoit emprunté ce baptême, comme si nous estions obligés de vous en croire à votre parole : mais il faloit nous en donner des preuves certaines & indubitables, & nous faire voir, que les Juifs baptisoient leurs proselites en remission de leurs pechez ; qu'ils les baptisoient en signe de la resurrection future du Messié, & de la leur à la vie eternelle en vertu de la mort, de la sepulture, & de la resurrection de ce même Messié ; & enfin que ce baptême des proselites estoit administré par des personnes etablies exprés pour en faire la fonction, comme pourroient avoir esté les levites, qui estoient les ministres ordinaires de la religion. Alors, n'y ayant point à la verité de difference entre ce baptême des proselites, & le baptême chrestien, vous eussiez eu raison de dire qui c'estoit le même baptême, & qu'il avoit esté emprunté des Juifs. Mais si par ce baptême des proselites vous entendez, qu'apres avoir esté circoncis, ils se lavoient eux mêmes, ou  
par

par asperſion ou par merſion, pour ſe purifier l'exterieur ſeulement des pollutions du paganifme, & ſelon le genie de la loi Moſaique, & qu'ils le faiſoient par un commandement d'hommes, ou ſelon une coutume purement arbitraire, & qui eut pris la vogue ſans aucun commandement de Dieu ; ce n'eſt pas ce que l'on vous diſpute : les Juifs auront baptiſé leurs proſelites de ceſte façon tant qu'il vous plaira, cela ne fait rien du tout à la queſtion preſente ; ce baptême n'avoit rien de commun avec le baptême chreſtien : & ſoyez aſſuré, monſieur, que Jean baptiſte n'a jamais emprunté un tel baptême, non plus que celui des eaux luſtrales des payens, dont vous nous avez ſi elegamment entretenu dans votre exorde.

Ne vous ſemble-t-il pas deja, monſieur, que votre argument ſente aſſez la chimere, ou tout au moins qu'il ait aſſez l'aire d'une pure petition de principe, puisſque vous y ſuppoſez pour vrai ce qui eſt en queſtion, & ce que de fort habiles gens vous diſputent ? Ecoutez ſ'il vous plait ce qu'en dit un ſavant gentil-homme de ceſte nation, faiſant profeſſion de la religion de l'eglife nationale. C'eſt le chevalier Knatchbull dans ſes annotations ſur 1 Pier. 3. 20, 21. ' Y a-t-il ' donc, dit-il, une reſſemblance ſi viſible entre un en- ' ſeveliſſement et une ablution, pour croire que le bap- ' tême chreſtien doit proceder des lotions juda- ' iques ?' Et un peu apres il dit, ' Les rabbins eux ' memes ne ſont pas d'accord ſur ce baptême des ' proſelites ; car dans le paſſage ſur lequel on inſiſte ' le plus, & qui eſt cité du talmud, rabbi Eliezer y ' contredit expreſſement rabbi Joſué, qui a eſté le ' premier qui a parlé de ce baptême des proſelites en ' uſage alors parmi les Juifs. Car rabbi Eliezer, ' qui a eſté contemporain de rabbi Joſué, pour ne ' pas dire qu'il l'ait même devancé, dit expreſſement, ' que le proſelite qui eſt circonciſ eſt un vrai proſe- ' lite ; car, dit-il, nous liſons bien que nos peres A- ' braham, Iſaac, & Jacob furent circonciſ, mais non ' pas qu'ils furent baptiſés. Et rabbi Joſué affirme, ' que

• que celui là est un vrai proselite, qui est baptisé,  
 • & non pas circoncis. Lequel des deux croirai-je,  
 • dit-il, ou Eliezer qui s'accorde avec l'écriture sainte ;  
 • ou Josué qui affirme ce dont l'écriture ne fait au-  
 • cunement mention ? Et un peu plus bas il ajoute,  
 • Ce qui m'étonne le plus, c'est que Joseph, pour ne  
 • pas dire les peres qui ont devancé le talmud, Jo-  
 • seph, dis-je, qui estoit aussi Juif de nation & de re-  
 • ligion, & du même siècle que rabbi Eliezer, ne dit  
 • rien du tout de ce baptême encore qu'il se fut fait  
 • une affaire d'écrire tout exprès des coutumes &  
 • des ceremonies de sa nation. Voila donc, dit-il,  
 • deux personnes fort eminentes parmi les Juifs, l'un  
 • & l'autre du même siècle, dont l'une nie expresse-  
 • ment ce baptême, & l'autre n'en dit rien du tout ;  
 • ce que je regarde comme un argument demonstra-  
 • tif contre la pretention de ce baptême des proselites  
 • parmi les Juifs au tems de Jean baptiste.

Ce n'est pas là tout, monsieur, on pourroit encore  
 vous faire la dessus bien des objections, qui ebranle-  
 roient bien fort votre argument. Car en premier  
 lieu, on vous peut objecter, que si le baptême tel  
 que Jean l'administroit, estoit alors en usage, ce  
 n'estoit donc pas une chose nouvelle ni étrange, &  
 ceux qui se regardoient comme les gardiens de la re-  
 ligion, & qui se croioient en droit, & obligés de s'op-  
 poser aux nouveautés, n'avoient pas de raison de de-  
 puter vers Jean tout exprès, pour lui demander pour-  
 quoi il baptisoit, puisqu'il ne faisoit que ce que d'autres  
 avoient fait avant lui.

En second lieu, si l'on baptisoit alors comme vous  
 le supposez, c'estoit sans doute les levites qui en fai-  
 soient la fonction ; & en ce cas il n'y avoit pas en-  
 core de sujet de s'étonner de ce que Jean baptisoit,  
 ni de lui demander pourquoi il le faisoit, puisque non  
 seulement il estoit levite, mais aussi qu'il estoit de la  
 race d'Aaron, & dans la huitieme classe des vingt-  
 quatre, dont David avoit fait la distribution dans ceste  
 illustre famille.



En troisieme lieu, il paroît par les evangiles, que comme il pouvoit y avoir plusieurs levites qui portoient le nom de Johannah, on avoit, pour distinguer Jean baptiste des autres, ajouté à son nom propre un terme judaïque qui signifioit un plongeur, *Jean le plongeur*, comme les Hollandois le nomment en leur langue : ce que l'on n'eut pas fait s'il y en eut eu d'autres qui se fussent messés de baptiser.

En quatrieme lieu, si ce baptême avoit alors la vogue, faloit-il necessairement estre un Elie, ou le prophete, par excellence ; c'est à dire, ce grand prophete semblable à Moÿse, que Dieu avoit promis aux Juifs de leur susciter, & dont ils attendoient la manifestation avec tant d'impatience ? Faloit-il estre un personnage des plus distingués, & des plus eminens, & d'un caractère tout extraordinaire, & le Messie même, pour administrer ceste ceremonie, que le moindre levite pouvoit administrer ? C'est pourtant ce que les Juifs croioient, & c'est ce qui montre évidemment que jusques alors on n'avoit pas encore baptisé ; puisque jusqu'alors ni ce prophete, ni Elie, ni le Messie n'avoient point encore paru au monde, qui estoient les seuls que les Juifs estimassent dignes de ceste sainte fonction. Vous direz peut-estre, que ce qui paroïssoit nouveau & surprenant dans le baptême de Jean, estoit qu'il le conferroit aux Juifs, à la posterité d'Abraham, ce qui n'avoit jamais esté pratiqué auparavant par personne. A cela on vous respondra, qu'en ce cas, on n'eut pas demandé à Jean, en terme vague & indeterminé, *pourquoi baptise-tu ?* mais plutôt, *pourquoi baptise-tu la posterité d'Abraham ?* Chacun sait que les Juifs estoient trop jaloux de leur prerogative, & trop entestés de leur sainteté en qualité d'enfans d'Abraham, pour venir comme ils faisoient, si librement & en foule, recevoir ce baptême, & se mettre par cela même au rang des *pecheurs d'entre les gentils*, qui venoient embrasser leur religion, & pour lesquels ils n'avoient jamais que tres peu ou point d'estime. Si donc on baptisoit alors  
les

les profelites comme vous le pretendez, il n'en faisoit pas d'avantage pour rebuter les Juifs, & pour les empêcher de se soumettre à la reception du baptême de Jean, de sorte que votre prétension & la conduite des Juifs, sont tout à fait contradictoires, & incompatibles l'une avec l'autre.

En cinquieme lieu, si Jean baptiste avoit, comme vous dites, emprunté des Juifs le baptême qu'il administroit, ce n'estoit donc pas son baptême, mais le baptême des Juifs; & notre Seigneur n'y pensoit point, lorsqu'en parlant aux principaux sacrificateurs & aux anciens du peuple, il l'appelle le baptême de Jean, et leur demande \* d'où il venoit, du ciel, ou des hommes? Et ces messieurs, qui sans doute estoient les plus habiles & les plus entendus de toute la nation, estoient bien sots & bien lourdaux de demeurer courts en ceste occasion, & de ne lui pouvoir répondre qu'il se trompoit d'appeller ce baptême, le baptême de Jean; que tout le monde savoit qu'il l'avoit emprunté des Juifs, & qui par ceste même raison estoit des hommes, & non pas du ciel. Et ils eussent peu d'autant plus hardiment lui faire ceste réponse sans crainte du peuple, & sans se confesser coupables en le rejetant, que la question de Jesus Christ n'estoit pas si Jean avoit reçu du ciel l'ordre d'emprunter ce baptême; mais si l'invention du baptême même estoit du ciel ou des hommes, c'est à dire, d'autorité divine, ou simplement humaine? De sorte que ceste defaite de Jesus Christ n'estoit qu'une pauvre & vaine echapatoire, qui devoit fournir à ses malins averfaires une belle occasion de rire, de se moquer de lui, & de le traiter de fou, & de chicanneur. Ce qui fait horreur! Et voila, monsieur, le grand honneur que vous faites à notre adorable Redempteur! Mais ce n'est pas encore là où se terminent les outrages que vous lui faites; car,

\* Matth. 21. 23.

En sixieme lieu, si Jean a emprunté des Juifs ce baptême, qui ne pouvoit estre qu'une pure tradition humaine, tant pour soi même que pour notre Sauveur ; il s'ensuivra de là, que Jesus Christ en instituant le baptême, aura emprunté de Juifs une de ces traditions humaines, contre lesquelles il s'estoit tant de fois recrié, & qu'il avoit si fort à contre-cœur, pour en faire une des plus augustes ceremonies de sa religion. En conscience, monsieur, estoit-ce là agire bien conséquemment, & selon ceste sagesse divine qui lui estoit essentielle, & qui lui devoit faire prévoir l'occasion qu'il alloit donner par là à ses avversaires de medire de lui, & de sa religion, & qui se prevalans de ceste bevue, ne manqueroient pas de lui reprocher qu'il se seroit constitué lui même transgresseur, en rebatissant d'une main, ce qu'il auroit detruit de l'autre ? En voila plus qu'il n'en faut, pour faire voir la fausseté, & la vanité de ceste pretention d'un baptême des proselites emprunté des Juifs par Jean baptiste, tant pour soi même, que pour son di vin Maître, & pour tout le christianisme dans tous les ages & jusqu'à la consommation des siecles, comme vous nous l'avez voulu faire aceroire. Il est tems de passer à l'examen du second argument, pour voir s'il a plus de solidité que le premier.

Par ce second argument, vous avez, monsieur, fait les derniers efforts, & mis tout en usage pour nous persuader qu'encore que le mot baptiser signifie principalement plonger, il ne laisse pas de signifier aussi asperger, ou laver, de quelque façon que ce soit, ce que vous avez pretendu prouver par trois passages de la sainte ecriture, où le terme de baptiser est employé pour nous marquer de certains ablutions, qu'il est ou incroyable, ou impossible, qui ayent esté faites en plongeant dans l'eau les choses dont ces passages font mention. Le premier passage que vous avez allegué, est au chap. 7. vers. 4. de S. Marc, où l'evangeliste nous apprend que les Juifs se baptisoient avant de manger, toutes les fois qu'ils retournoient du marché ; ce que vous regardez comme un chose tout à fait hors

de raison, & incroyable : & en second lieu, qu'ils baptisoient ou plongeient aussi leurs lits, ce que selon vous estoit impossible. Quant au premier de ces deux plongemens, on n'aura pas de peine à le comprendre, ni à le croire, si l'on considere que les Juifs sans sortir, pour ainsi dire de leurs maisons, se la-voient les mains jusqu'au coude, selon la traduction de Diodati, qui a ainsi tourné les mots grec, *νιπουνται τας χειρας*. Or s'ils prenoient bien la peine de laver leurs mains jusqu'au coude, sans avoir, pour ainsi dire, contracté aucune souillure, que ne devoient-ils pas faire, lorsqu'ayans esté au marché ils pouvoient avoir l'opinion d'avoir touché à une quantité de choses souillées ? pouvoient-ils faire moins que de se laver le corps tout entier ? Si toutes les fois qu'ils mangeoient, c'est à dire, trois ou quatre fois par jour, ils se la-voient les mains jusqu'au coude, est-il etonnant ou incroya-ble qu'ils se lavassent tout le corps une fois ou deux la semaine ? S'ils se fussent seulement aspergé d'un peu d'eau sur les habits, à peu pres comme font les pa-pistes de l'eau benite, comme vous le supposez, c'eust esté bien moins que de se laver les mains jusqu'au coude. Or comme ils devoient se souiller bien d'avan-tage au marché, & dans les rues, qu'en demeurant à la maison, il falloit donc qu'ils se purifiassent par une ablution plus generale & plus parfaite, que de se laver jusqu'au coude trois ou quatre fois par jour ; ce qu'ils ne pouvoient faire proportionnement qu'en se plon-geant le corps tout entier dans l'eau, comme nous le dit l'evangeliste, selon Diodati, qui a traduit *βαπτι-ζοντας*, par laver tout le corps, & qui selon la re-marque de Beze sur le même passage, exprime beau-coup plus *χειρωναλειν*. Car, dit-il, le premier se rap-porte à tout le corps, & le dernier seulement aux mains. Et *βαπτιζειν*, ajoute-t-il, ne signifie laver que par une consequence necessaire ; car il marque pro-prement une immersion à cause du plongement. Vous voyez, monsieur, que De Beze ni Diodati n'estoient pas de votre humeur ; puisqu'ils n'ont pas fait de  
difficulté



difficulté d'en croire l'évangéliste à sa parole, persuadés apparemment qu'il estoit un honneste homme & de probité, & qui n'aurait pas plutôt menti dans ce passage, qu'il n'a fait par tout ailleurs dans les autres parties de son histoire ; de sorte que s'en fiant à sa bonne foi, ils n'ont fait nul doute que les Juifs ne se fussent plongé dans l'eau toutes les fois qu'ils avoient esté au marché, comme l'affirme positivement ce bon homme, à qui vous refusez votre credit, non seulement en ce point, mais bien plus encore,

En second lieu, à l'égard du baptême des lits, qu'il nous dit aussi avoir esté pratiqué par les mêmes Juifs, ce qui, selon vous, eut esté aussi irraisonnable qu'impossible, n'y ayant point d'apparence qu'on ait plongé dans l'eau un si gros meuble, qui eut peu estre nettoyé d'une autre façon, & avec moins de peine. Il est bien vrai, monsieur, que la vulgare Latine a traduit *lectorum* ; qu'Arias Montanus, qui a corrigé ceste version, a retenu le même terme ; & que nos interpretes, estans du même sentiment, ont aussi traduit des *lits* : on avoue même que presque par tout dans l'écriture sainte *κλινη* signifie proprement un lit. Mais avec tout cela, on n'est pas seur que *κλινων* en cest endroit doive signifier des lits. Vous savez que les savans sont partagés de sentiment là dessus. C'est ce qui paroît par les versions Angloise & Hollandoise ; la première ayant le mot de *tables*, & la seconde ayant traduit *tafelen*. Les etimologistes disent bien à la vérité, que *κλινη* signifie un lit, mais ils avouent en même tems qu'il signifie plusieurs autres choses carées, mais principalement une table qui sert au manger & au boire. Et si ces *κλιναι* estoient de ces tables qui servoient aux repas, il y avoit la même raison de les laver, qu'il y avoit de laver les coupes, les cruches, & la vaisselle de cuivre, qui estoient employées aux mêmes usages ; & comme ils lavoient celles-ci en les plongeant tout à fait dans l'eau, il ne faut pas douter qu'ils ne lavassent aussi celles là de la même façon. Ces tables pouvoient

bien n'estre pas trop grandes, ni leurs lavoirs trop petits, pour le faire sans difficulté, & sans trop de peine.

Que si vous voulez absolument que ces κλιναι dont il est ici question, ayent esté des lits, & non pas des tables, il faut au moins que vous tombiez d'accord, que ce n'estoient que de ces petits lits qu'on tenoit dans les infirmeries qui servoient ordinairement à coucher un seul malade; tel qu'estoit le lit du paralytique, dont parle S. Matthieu \*, & que S. Marc † appelle κραββατον, que nos interpretes ont traduit petit lit; celui du malade de 38 ans, que l'evangeliste || appelle aussi κραββατον; celui d'Enée appelé aussi du même nom par S. Luc; & enfin, celui où Dieu menace de mettre la paillarderie, \*\* qui est appelé κλινη; par où il paroît que κλινη, qui signifie quelque fois un lit capable de tenir deux personnes ††, est ordinairement le même que celui qui est si souvent appelé κραββατον par les auteurs sacrés, qui n'estoient que de tres petits lits & fort legers; puisque nous voyons que ces malades gueris par Jesus Christ furent assez forts pour emporter les leurs avec toute leur fourniture, ce qu'ils firent sans miracle. Cela estant, il n'est ni etonnant, ni hors de raison de croire, qu'après la mort ou la guerison des malades, on ait plongé ces petits lits pour les tant mieux purifier des impuretés contractées par la maladie, & sur tout par la mort. On fait d'ailleurs que les Juifs ne lavoient rien à demi, & que la plus parfaite purification se faisoit en plongeant tout à fait sous l'eau, ce que l'on vouloit purifier. Il y a pourtant plus d'apparence que ces κλιναι estoient des tables, qu'il n'y en a que ce fussent des lits. Il ne faut pour en estre persuadé, que bien faire attention au sujet qui donna occasion à l'evangeliste de faire ceste remarque. Il nous apprend que les Pharisiens & les Scribes reprochoient à Jesus Christ qu'il souffroit que

\* Matth. 9. 6.

† Marc. 2. 9.

‡ Jean. 5. 11.

\*\* Apoc. 2. 22.

†† Luc 17. 34.

ses disciples mangeassent sans s'estre premierement lavé, & il en prend occasion de nous apprendre, que les Juifs en general estoient extremement soigneux de s'acquitter de ceste bienfiance, qu'ils portoient jusqu'à l'excès; car sans sortir de leurs maisons ils ne mangeoient pas qu'ils ne se fussent lavé les mains jusqu'au coude, ce qui n'estoit pas encore assez lorsqu'ils avoient esté au marché; car alors ils se lavoient tout le corps, ce qu'ils faisoient en se plongeans dans l'eau. Ce n'estoit pas encore là tout, car ils lavoient aussi en pleine eau, ou plutot ils plongeient les coupes, les cruches, la vaisselle de cuivre, les tables, & enfin tout ce qui servoit au boire & au manger, de peur de se poluer tant soit peu au dedans. Il n'estoit donc pas question ni du dormir ni des lits; mais du manger, & des vaisseaux, & des tables, dont on se servoit aux repas. Il ne s'agissoit pas des souillures que l'on pouvoit contracter au dehors sur la couche; mais de celles dont on pouvoit estre souillé au dedans, en mangeant ce qu'on auroit tenu avec des mains sales, ou qui auroit esté mis dans la vaisselle, ou sur des tables qui n'estoient pas nettes. Voilà proprement dequoi il s'agissoit. Il y a donc bien plus d'apparence que les *κλιναι* de ce passage estoient des tables, que des lits, qui n'ont aucune relation ni au boire ni au manger, dont il s'agit en cest endroit. Enfin, que ce fussent des tables ou des petits lits, dont il est ici question, on ne sauroit nier qu'ils ayent esté baptizés, c'est à dire, plongés, qu'on ne donne le dementi à l'evangeliste, pour ne pas dire au S. Esprit même; ce qui n'est peut estre pas un si petit peché qu'on peut s'imaginer. Encore une fois, monsieur, & pour parler à bouche ouverte, S. Marc nous dit positivement, que les Juifs se baptisoient ou plongeient au retour du marché; qu'ils baptisoient ou plongeient aussi les tables ou petits lits: Or si cest evangeliste, qui selon l'opinion commune avoit esté disciple de S. Pierre, son compagnon de voyages, & comme son secretaire, qui a escrit l'evangile qui porte son

son nom sous la direction de cest apostre ; si cest evangeliste n'est pas croiable dans le recit qu'il fait des faits dont il devoit avoir une connoissance certaine ; comment serez vous croiable lorsqu'à l'opposite, vous nous debitez de vaines conjectures, qui n'ont aucun autre fondement que la passion qui vous les suggere ? Et si vous refusez d'en croire l'evangeliste à sa parole, lorsqu'il vous dit ce qu'il fait asseurement, pourquoi voulez vous qu'on vous en croye à la votre, lorsque vous nous dites ce que vous ne savez pas du tout ?

Votre second passage est tiré du 2 chapitre des Actes, où il est rapporté que tous ceux qui receurent volontiers la parole de S. Pierre furent baptizés ; & qu'en ce jour là, furent ajoutés environ trois mille personnes. Ici comme ailleurs, au lieu de suivre S. Luc pas à pas sans vous ecartier de lui, & sans aller plus loin qu'il ne vous mène ; au lieu de lui accorder la même attention que vous exigez ordinairement de ceux qui vous ecoutent, afin de lui rendre la même justice que vous voulez que l'on vous rende, en rapportant fidelement ce que l'on a entendu de vous, sans tordre vos paroles, & sans y rien ajouter, ni en rien diminuer ; au lieu de cela, vous le quittez d'abord pour aller rencontrer des conjectures : \* vous ne l'ecoutez point ; vous ne consultez que votre passion ; vous n'avez d'attention que pour ce qu'elle vous suggere. C'est en vain que S. Luc vous dit que ces trois mille personnes furent effectivement baptizées, cest à dire, qu'elles furent plongées actuellement : vous voulez qu'elles ne furent que simplement *rantifées*, cest à dire, aspergées : & pour le prouver, vous supposez ces quatre choses. La premiere, qu'il n'y avoit dans toute la ville de Jerusalem aucune commodité pour plonger ces gens là, que le lavoir des sacrificateurs qui estoit au temple, où les apostres n'eussent osé aller pour y administrer ceste ceremonie chrestienne. La seconde, qu'on les baptisa dans Je-

\* Nom. 24. 1.



rusalem même. La troisieme, que cela fut fait le jour même de leur conversion. Et la quatrieme, qu'il n'y avoit que les douze apostres pour en faire la fonction. Ces quatre suppositions marquent bien peu de sincerité, ou bien peu de savoir. Car,

A la premiere, Diodati vous respondra, que le *lavoir de Bethesda*, qui estoit au marché aux moutons, dans ceste ville, estoit un grand reservoir d'eau, selon qu'il y en avoit plusieurs semblables en Jerusalem, lesquels l'eau de Guihon se rendoit par des tuyaux souterrains, soit pour se baigner, soit pour laver, soit pour abreuver le bestail, & pour d'autres tels usages.\* Ce sont là ses propres paroles, que pour confirmer il renvoye son lecteur en Nehemie 2. 14. & 3. 16. en Esaie 7. 3. & 22. 9, 11. & 36. 2. en Jean 9. 7. Vous voyez, monsieur, que selon la remarque de Diodati il y avoit assez d'eau, & des commodités suffisantes, dans Jerusalem pour y plonger ces nouveaux convertis, sans qu'il fut besoin d'aller au temple pour le faire dans le lavoir des sacrificateurs ; ce que l'on fait bien que le capitaine du temple n'auroit pas voulu souffrir ; mais il n'y a pas d'apparence qu'on les ait empêché de le faire dans ces reservoirs, ou il estoit permis de se baigner, & d'y abreuver le bestail ; veu sur tout que ceste ceremonie n'estoit pas nouvelle, & que l'on estoit bien accoutumé à la voir administrer, tant par Jesus Christ, & par ses disciples, que par Jean baptiste ; d'où on inferre qu'ils ont peu avoir esté baptisés dans Jerusalem même, quoiqu'on ne le veule pas assurer, par ce que le texte ne le dit pas precisement, & qu'on n'en peut rien apprendre d'ailleurs que de l'écriture sainte, à laquelle on ne veut rien ajouter. Que si on les a baptisés dans Jerusalem, vous aurez eu raison de le supposer.

En second lieu, mais si votre premiere supposition estoit vraie, il faudroit necessairement que celle-ci fut fausse : car, s'il n'y avoit pas de commodité de plon-

\* Annot. sur Jean. 5. 1.

ger les gens dans Jerusalem, comme vous le supposez, il est indubitablement faux que ces trois mille personnes y aient esté baptisées, comme vous supposez qu'elles le furent. Comme il ne paroît pas que Jesus Christ ait jamais parlé en Grec, au moins à ses disciples, qui avant la descente du S. Esprit sur eux ne l'entendoient point, aussi peut-on dire sans temerité qu'il n'a peut estre jamais prononcé le mot de baptizer; au moins est-il plus que probable qu'il ne le proféra point, lorsqu'il leur donna sa commission, qu'il ne leur dit pas, Allez & baptisez; mais qu'en leur parlant en la langue de leur pais, qui pouvoit bien estre la seule qu'ils entendissent, il leur dit en langage judaïque, Allez, endoctrinez toutes nations, les plongeans au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Or ceux qui ont écrit les evangiles en Grec, ayans choisi le mot de *baptizer*, pour signifier ce que Jesus Christ avoit commandé en langage judaïque à ses apostres, d'administrer à ceux qu'il leur commande d'endoctriner; & ce terme Grec *baptizer* signifiant plonger en notre langue, comme toute le monde en tombe d'accord; il s'ensuit necessairement & indubitablement, que ce que notre Seigneur a commandé à ses apostres de faire, a esté de plonger, & de mettre tout à fait dedans, ou même dessous l'eau, ceux qui se convertiroient à lui par leurs predications. Cela estant, on ne sauroit supposer que ces saints hommes se soyent dispensés d'obeir ponctuellement aux ordres de leur bon Maître, en baptisant leurs nouveaux convertis par asperision dans Jerusalem, comme vous le supposez: qu'on ne les accuse par cela même de legereté, d'infidelité, de mepris pour leur Maître, de rebellion contre lui, & de desobéissance à ses commandemens. Voila monsieur, l'injustice criante que vous faites à ces saints personnages, & voila comment vous tachez de ternir la reputation, & la mémoire precieuse de ces fideles serviteurs de Dieu, dont la fidelité envers leur grand Maître a esté inviolable, & qui n'ont rien epargné pour son service,

vice, pas même leur propre vie, que tous ont prodiguée pour la cause de l'évangile. Vous voulez bien faire c'est honneur à Moïse de croire qu'il a fait toutes les choses que Dieu lui avoit commandées exactement *selon le patron qui lui avoit esté montré en la montagne* ; qu'il n'eut eu garde de prendre indifferemment une vache noire au lieu d'une rousse, dont Dieu lui avoit commandé de faire choix, pour en faire la cendre de purification. Enfin vous croyez bien qu'il *a esté fidele en toute la maison de Dieu* \*. Pourquoi donc refusez vous c'est honneur & ceste gloire aux saints apostres, à ces fideles temoins de Jesus Christ, dont l'amour & le zele pour leur bon Maitre, n'avoit, s'il faut ainsi dire, point de borne. Sachez, monsieur, que la loi, qui a esté notre maitre d'ecole pour nous amener à Christ, par la rigoureuse exactitude qu'elle exigeoit dans l'obéissance aux commandemens de Dieu, nous a enseigné & appris à lui obéir sous l'évangile avec la même exactitude. Croyez donc, monsieur, que les saints apostres n'ont point esté moins fideles que Moïse *en toute la maison de Dieu*, & que plutot que de ne pas obéir ponctuellement au commandement de notre Seigneur, ils auront mieux aimé prendre leur tems, & sortir de Jerusalem, s'il n'y avoit pas de commodité pour y baptiser, & auront esté chercher un lieu propre, tel que celui où ils avoient administré ce sacrement sous les ordres de leur Maitre avant sa passion, qui ne devoit pas estre bien loin de Jerusalem, puisqu'il estoit dans la Judée †, entre ceste ville & le Jourdain, qu'on dit n'en estre éloigné qu'environ de sept lieues. Si Jean baptiste, pour obéir exactement au commandement de Dieu, en plongeant tout à fait les personnes dans l'eau, fut obligé de se transporter à Enon pres de Salim, par ceste seule raison *qu'il y avoit là de l'eau en abondance* ‡, & qu'il y pouvoit plonger plus facilement qu'ailleurs ; pourquoi les apostres n'auroient-ils pas fait choix du

\* Heb. 3. 5.

† Jean 3. 22.

‡ Jean 3. 23.

même lieu pour pouvoir tant mieux s'acquitter de la commission qu'ils avoient receüe du Seigneur il n'y avoit que peu de jours ? Mais dites vous,

En troisieme lieu, S. Pierre ayant preché assez long tems, le reste de la journée n'aura pas esté assez longue pour aller si loin hors de la ville chercher un lieu commode, & pour y plonger tant de gens, qui furent tous baptisés en ce propre jour là. C'est là, monsieur, ce qui vous trompe, & votre supposition est fausse : car comme a fort bien dit Bossuet, *rien n'oblige à dire qu'ils furent tous baptisés en ce propre jour là ; & en effet le texte sacré ne le dit pas.* Il nous apprend que ce fut le propre jour que ces gens ouïrent la predication de l'apostre, qu'ils eurent conponction de cœur, qu'ils lui demanderent ce qu'il faloit qu'ils fissent, & que cest apostre leur conseilla de s'amender, & de se faire baptiser \* *au nom du Seigneur Jesus en remission de leurs pechez, & qu'ils recevroient le saint Esprit : mais il ne nous dit pas qu'ils furent baptisés immédiatement après ces paroles, ni qu'ils les baptiserent embas dans la cour de la maison où ils estoient assemblés, & où ils trouverent une quantité d'eau suffisante justement pour les asperger, comme vous nous l'avez dit : mais ce fut au jour qu'ils furent baptisés, qu'ils furent ajoutés au nombre d'environ trois mille personnes ; par où il paroît que le jour qu'ils furent baptisés, & le jour auquel ils furent ajoutés, n'est qu'un seul & un même jour ; mais c'est ce qui ne se peut pas dire du tems de leur conversion, & de celui de leur baptême ; ce qui se comprendra aisément, si l'on fait attention au texte, si on en pese bien les termes, & si sans prejuge on en considere bien la construction.*

Votre quatrieme & derniere difficulté est, que les apostres n'estans qu'au nombre de douze, ils avoient chacun deux cens cinquante personnes à baptiser, ce qui, dites vous, estoit plus qu'ils n'eussent peu faire

\* Act. 2. 38.



ce jour là s'ils les avoient baptisés par immersion ; d'où vous concluez qu'ils les baptisèrent par aspersion. Il est vrai que les apostres n'estoient que douze : mais n'y avoit-il donc que les apostres qui eussent le droit de baptiser ? Si ce droit eut esté attaché à l'apostolat, à l'exclusion de tous les ordres inferieurs, le baptême auroit pris fin avec les apostres. Que pensez-vous que fussent alors devenus les septante disciples, dont la vocation est marquée au dixieme de S. Luc ? Ceux là qui avoient esté munis des mêmes privileges, & de la même autorité dont les douze furent revêtus à leur premiere vocation, n'estoient-ils pas suffisans pour administrer ce sacrement ? Comme il n'y avoit guère que trois ans de passés depuis leur mission jusques alors, la plus part d'eux, pour ne pas dire tous, devoient estre encore vivans, & sans doute à la suite des apostres. D'ailleurs, n'est-il pas assez probable qu'entre ces cinq cens freres dont S. Paul fait mention, à qui notre Seigneur fit l'honneur de se montrer apres sa resurrection il n'y avoit que peu de jours, il y en pouvoit avoir plusieurs de capables & suffisans pour administrer le baptême ? Supposons donc, monsieur, que tant les douze, que ce qui pouvoit rester des septante, & quelques uns des principaux des cinq cens, montat environ à cent, ou tout au moins à quatrevingt ; ils n'avoient chacun que trente ou trente-huit personnes à plonger, ce qui n'estoit pas pour les occuper seulement deux heures. Beda recite dans son histoire que ce certain Augustin, que Gregoire envoya ici avec six autre moines au commencement du septieme siecle, baptisa en plongeant dans la riviere Swall 10000 personnes le jour de Noël, ce qui estoit un nombre prodigieux au pris des trois milles en question, que les apostres & leurs freres avoient à baptiser. Il faut encore vous dire que vous n'y perdez pas, quand vous nous donnez à entendre qu'il faut bien plus de tems pour plonger une personne qu'il n'en faut pour l'asperger. Il est certain que l'une est presqu'aussitot faite que l'autre, & que cela

ne vaut pas la peine qu'on s'y arreste, ni qu'on en fasse une difficulté. Enfin, monsieur, S. Luc, pour ne pas dire le saint Esprit, nous dit positivement que ces gens furent baptisés; & chacun convient que c'est la même chose que s'il nous disoit en notre propre langue, qu'ils furent plongés. Vous soutenez le contraire, & dites hardiment qu'ils ne furent que simplement aspergés, & à la hâte dans la cour de la maison où ils s'estoient assemblés. Qui croirons nous? ou S. Luc, qui avoit appris tout ce qu'il nous en dit de personnes de probité, & qui en avoient esté les témoins oculaires; ou vous, qui n'en pouvez rien savoir du tout que sur son propre témoignage? Jugez vous même *s'il est juste devant Dieu* que nous préférions vos vaines conjectures au témoignage certain d'un homme que tout le monde chrestien regarde comme un écrivain sacré, & dont le saint Esprit a conduit la plume.

Le troisième passage de l'écriture sainte, par lequel vous avez prétendu de prouver que baptiser signifie laver de quelque façon que ce soit, & par conséquent asperger aussi bien que plonger, est au huitième des Actes, où S. Luc rapporte, que Philippe & l'eunuque allans leur chemin vinrent vers une eau; que l'eunuque dit à Philippe, voici de l'eau; que tous deux, Philippe & l'eunuque, descendirent dans l'eau, & que Philippe le baptisa; & que quand ils furent remontés hors de l'eau, l'Esprit ravit Philippe, & l'eunuque ne le vit plus. Jusques ici tout le monde savant a cru que l'eunuque avoit esté plongé dans l'eau. Eh! qui ne le croiroit? Y eut-il jamais de fait mieux attesté, ou mieux circonstancié que celui là? Le saint Esprit, dont le stile est toujours fort abrégé, & quelque fois un peu envelopé, pouvoit-il nous donner un recit de ceste affaire plus ample, & en des termes plus clairs & plus intelligibles que ne sont ceux dont il s'est servi, pour nous apprendre ce qui en est à la vérité, & ce qu'il lui a plu que nous en feussions & crussions? Il faut estre vous, monsieur, pour chicanner sur un passage

passage qui ne donne aucun lieu de douter de la vérité de son sens literal, et qui est aussi clair qu'aucun autre passage de l'écriture sainte. Mais avec toute votre finesse, vous n'avez seu faire accroire à vos auditeurs, que l'eunuque n'a point esté plongé, mais seulement aspergé, qu'en les detournant du temoignage de S. Luc, pôt ne pas dire du saint Esprit même, qui nous dit positivement qu'il a esté plongé, pour s'en tenir uniquement au temoignage de certains voyageurs, qui selon vous nient formellement le fait, en rapportant qu'ils n'ont veu sur toute la route depuis Jerusalem jusqu'à Gaza, qu'une petite fontaine, de laquelle on peut à peine puiser avec la main ; & combien moins y plonger un homme fait.

Il y a bien de l'apparence que vos voyageurs, qui n'ont fait leur voyage dans ces quartiers là que dans ces derniers tems, n'ayans trouvé que cette petite fontaine sur toute la route de Jerusalem à Gaza, en ont conclu qu'il n'y avoit pas eu d'autre eau sur ce chemin là, il y a dix sept cens ans. Et si cela est vrai, il s'ensuivra que S. Luc aura menti quand il nous a dit que l'eunuque avoit esté baptisé, c'est à dire plongé, dans une certaine eau sur ce chemin là, Car un plongement ou baptême dans les formes suppose une quantité d'eau suffisante pour cela. Or s'il n'y avoit sur tout ce chemin là qu'une tres petite fontaine, ou il estoit impossible de plonger un homme, il n'y a donc point esté plongé ; desorte que S. Luc nous dit un mensonge quand il nous dit qu'il l'a esté. Mais si au contraire S. Luc nous a dit la pure vérité, quand il nous a dit que l'eunuque a esté baptisé ou plongé sur ce chemin là, non dans une petite fontaine, mais dans une eau, dans une certaine eau, comme porte la version Angloise, qui estoit suffisante pour y plonger un homme fait ; alors vos voyageurs auront menti, en soutenant qu'il n'y avoit il y a 1700 ans qu'une tres petite fontaine sur toute ceste route là. Vous savez, monsieur, que si de deux propositions contradictoires, l'une est  
vraie,

vraie, il faut que l'autre soit fausse. S. Luc dit que l'eunuque a esté baptisé ou plongé sur le chemin de Jerusalem à Gaza, ce qui est la même chose que s'il disoit, qu'il y avoit sur ce chemin là une eau qui estoit bien plus qu'une petite fontaine. Vos voyageurs disent qu'il n'y avoit sur ce chemin là aucune autre eau qu'une tres petite fontaine d'où l'on pouvoit à peine puiser avec la main. Voila une negation indirecte à la verité de ce que S. Luc affirme, & partant une contradiction manifeste : car c'est encore une fois la même chose que si l'un disoit qu'il y avoit sur ce chemin là un endroit ou il y avoit beaucoup d'eau, & que l'eunuque y fut plongé dedans ; & comme si les autres disoient au contraire qu'il n'y avoit point d'eau qu'en tres petite quantité, & que l'eunuque n'y fut jamais plongé, & par consequent qu'il n'a jamais esté baptisé du tout. Il n'y a pas ici de milieu. Il faut que S. Luc ou vos voyageurs aient menti ; si l'on vous en veut croire, c'est S. Luc qui a menti, & vos voyageurs ont dit la verité. Mais par quelle voye ces voyageurs ont-ils feu qu'il n'y avoit sur toute ceste route là il y a 1700 ans, que ceste petite fontaine qu'ils ont veu, d'où l'on peut à peine puiser avec la main ? Sont-ils bien assurés qu'un si grand nombre de siecles n'ont point amené de changement dans ce pais autrefois si favorisé de Dieu, & si abondamment benit, & à present comme maudit, & comme réduit en desert, n'ayant nulle apparence d'avoir esté ce qu'il estoit autrefois. Ignorons-nous ce que Dieu fait faire pour chatier les habitans d'un bon pais lorsqu'ils abusent de ses graces & de ses faveurs ? ne savons-nous pas que cest lui qui les eaux profondes en desert convertit, & les sources des ondes assèche & divertit ; lui qui sterile fait terres grasses & belles, & tout pour le forfait des habitans d'icelles : qui desert d'humeurs vuides convertit en grandes eaux, & lieux secs & arides en sources & ruisseaux \*. Il ne faut que comparer l'histoire

\* Psal. 107.



sainte avec le recit de ceux qui ont veu ce païs là, pour estre convaincu que ce cantique a esté accompli à la lettre sur ce païs là ; de sorte qu'il n'y a nulle difficulté à croire, qu'au lieu d'une petite fontaine qu'il y a à present sur ce chemin là, il pouvoit non seulement y en avoir plusieurs, mais aussi d'autres gros amas d'eaux, comme des etangs, des viviers & des mares à abbreuver du bétail, qui aujourd'hui sont taris, asséchés, & remplis, & ne sont plus ? Ne fait-on pas ce qui arriva au ruisseau de Siloé, qui se tarit tout à fait quelque tems avant le siege & la dernière destruction de Jerusalem ? Quand donc on conteroit pour rien l'autorité du saint Esprit, & la veracité de S. Luc, n'est-il pas plus que probable qu'il y avoit sur ce chemin là outre la petite fontaine de vos voyageurs, une eau, quelque eau, *a certain water*, comme porte la version Angloise ; *quandam aquam*, selon la version Latine ; toutes expressions qui marquent bien plus qu'une petite fontaine dont on peut à peine puiser avec la main. Et en effet si ce n'estoit qu'une petite fontaine, pourquoi dire une eau ? pourquoi ne pas dire tout d'un coup une fontaine ? Chacun ne fait-il pas ce que l'on doit entendre par une fontaine, & que c'est proprement une source ; au lieu qu'une eau, une certaine eau, peut estre une eau coulante ou dormante, ce peut estre un certain amas ou reservoir d'eau, qui peut proceder de quelque source, comme de ceste petite fontaine là même, ou de quelques autres, qu'on n'appercevoit point, & qui s'escoule de même insensiblement sans qu'on s'en appercevoit ? & c'est ainsi qu'il y a plusieurs etangs, viviers, & mares, & semblables eaux poissonneuses, & qui peuvent servir à plusieurs sortes d'usages, dont des passans ne se mettent pas en peine, ni ne s'informent pas d'où elle vient, se contentant de la regarder comme une eau, quelque eau, une certaine eau, dans laquelle ils peuvent se baigner, se refreschir, & delasser en passant s'il en est besoin : & c'est sans doute ainsi que Philippe a envisagé ceste eau où il a baptisé l'eunuque ;

nuque ; & c'est sans doute ainsi qu'il l'a raconté à S. Luc, ou à ceux de qui cest evangeliste l'a appris. Philippe leur a raconté qu'en *cheminant* ils arriverent à une certaine *eau*, dans laquelle l'eunuque lui demanda d'estre baptisé ; qu'ils *descendirent tous deux* du chariot en suite dans *ceste eau*, & qu'il l'y plongea ; apres quoi ils *remonterent hors de ceste eau*, tant Philippe que l'eunuque, qui le perdit aussitot de vüe. On ne demanda pas à Philippe ce que c'estoit que *ceste eau*, si c'estoit quelque petite ou grosse fontaine, quelque petit ou gros ruisseau ; ni si il l'avoit plongé, ou seulement aspergé ; parce que comme alors on ne baptisoit qu'en plongeant, & qu'on n'avoit pas encore pensé à baptiser par aspersion, on entendit bien que *ceste eau* devoit avoir esté suffisante pour l'y plonger, & qu'il l'y avoit plongé effectivement. Et c'est sans doute ce que S. Luc a compris & entendu de *ceste affaire*, & c'est ce qu'il a eu dessein de faire entendre à ceux qui lisoient son histoire. On ne *descend* pas dans l'eau d'une petite fontaine, où on peut à peine tremper la main, ni on n'y plonge pas un homme tout entier ; ni enfin on ne *remonte* pas hors de son eau, comme firent Philippe & l'eunuque hors de *ceste certaine eau*, & comme notre Seigneur remonta hors de l'eau du Jourdain apres y avoir esté plongé par Jean baptiste. D'ailleurs, vos voyageurs sont-ils bien assurés que le chemin qu'ils ont veu, est le même chemin qu'estoit celui qui menoit à Gaza il y a 1700 ans ? Sont-ils bien certain qu'il n'y avoit qu'un chemin de Jerusalem à Gaza, & qu'ils n'ont pas pris un chemin pour l'autre ? On fait qu'il y a plusieurs villes en ce royaume où on peut aller de Londres par deux chemins differens, quoiqu'à peu pres de même longueur. N'en pouvoit-il pas estre de même entre Jerusalem & Gaza ? Sont-ils bien certains que *ceste Gaza* qu'ils ont veu soit la même que celle dont S. Luc fait mention ? peut estre que celle qui estoit alors *deserte* est aujourd'hui bien rebatie & bien habitée, & peut estre que celle qui estoit alors habitée est  
aujourd'hui

aujourd'hui *deserte* : 1700 ans sont plus que, suffisans pour avoir confondu l'une avec l'autre, en sorte qu'on ne les puisse point distinguer l'une de l'autre à present. Il est etonnant que Tertullien, bien moins eloigné du tems & du lieu auxquels ce baptême fut administré, & qui pouvoit avoir veu de ces voyageurs qui alloient d'un pais à l'autre pour les affaires de la religion & des eglises, qui pouvoient avoir passé par ce chemin là, & lui en avoir appris quelque chose, n'eut pas feu qu'il n'y avoit que ceste petite fontaine, & que Philippe y avoit baptisé l'eunuque en l'aspergeant seulement ; quand il dit en parlant du baptême, qu'il importoit fort peu où l'on fut plongé, ou dans la mer, ou dans un etang, ou dans une riviere, ou dans une fontaine, dans un lac, ou dans un cannal, dans le Jourdain, ou dans le Tibre ; à moins, dit-il, qu'on ne suppose que l'eunuque, que Philippe plongea dans ceste eau qu'ils trouverent par le chemin, obtint par là plus ou moins de salut. Il faut bien remarquer que comme ce savant homme n'ecrivoit pas en Grec, mais en Latin, qu'il ne se sert point du mot Grec βαπτίζω, mais du preterit Latin *tinxit*, ce qui exprime un plongement aussi parfait qu'on le puisse faire, & qui fait voir en même tems que Tertullien n'y cherchoit pas tant de finesse que vous, & qu'il ajoutoit foi, sans façon, à ce qu'il avoit appris, ou de S. Luc ou d'autres personnes, touchant ce baptême de l'eunuque. Il est vrai qu'alors, qui estoit dans le deuxieme siecle, on ne savoit pas ce que c'estoit qu'un baptême par asperision. L'antichrist n'avoit pas encore commencé à jouer son personnage, en corrompant les saintes institutions divines ; il n'avoit pas encore aneanti les sacremens comme il a fait depuis, en introduisant l'asperision au baptême, & la transubstantiation à la cene, faisant de l'un un pure jeu de marionnettes, & de l'autre un jeu de gabellets. Que si apres toutes ces raisons, qui sont capables de convaincre le plus fort entestement, il vous plait encore de preferer le rapport de vos voyageurs au temoignage du

saint Esprit, vous le pouvez pour vous même ; mais vous ne devez pas empêcher vos auditeurs de preferer le temoignage du saint Esprit au simple rapport des voyageurs. Vous ne devez pas dominer sur leur foi, en les engageant à bâtir avec vous sur un sable si mouvant, & sur un fondement si peu solide, un edifice, qui batu de la tempête du Tout-puissant, pourroit bien renverser sur leurs testes, & les ecraser avec vous. Prenez donc garde à l'administration que vous avez reçue au Seigneur, afin que vous l'accomplissiez.

Enfin, le troisieme argument par lequel vous pretendez de justifier l'asperision, & la faire passer pour une institution divine, est, que les apostres, & toute l'eglise primitive, ont, dites vous, baptisé les cliniques & les petits enfans par asperision. Et pour le prouver, vous avez rapporté quelques passages des epîtres de S. Cyprien à Magnus, qui lui avoit demandé son sentiment sur la validité du baptême des cliniques seulement ; car pour ce qui est du baptême des petits enfans par asperision, ces epîtres n'en font aucunement mention : aussi ne vous y estes vous pas arresté non plus. Vous vous estes retranché au seul baptême des cliniques pour nous prouver ceste grande verité, que les apostres & toute l'eglise primitive avoient baptisé par asperision, non seulement ces cliniques, mais aussi tous les petits enfans. Il est bon de faire connoître à ceux qui ne le savent pas, ce qu'estoient ces cliniques. Ce mot derive du mot Grec κλινη, un lit. Ces cliniques estoient de personnes detenües dans un lit de langueur, qui selon toute apparence n'en pouvoient pas relever. C'estoient ou des payens & des catechumenes, qu'on supposoit avoir esté touchés & convertis dans leur maladie ; ou des personnes qui avoient avant leur maladie, fait profession du christianisme, mais qui avoient justes alors differé de se faire baptiser, craignans de commettre apres leur baptême quelques pechez, qui les privât pour jamais de la grace de Dieu & de leur salut : crainte qui procedoit d'une fausse interpretation



tion ou intelligence des vers. 4, 5, 6. du 6. chap. des Hebr. Car comme les anciens appelloient le baptême une illumination, & les personnes baptisées, des illuminés, plusieurs croyoient que si après le baptême on avoit le malheur de commettre quelque péché criant, il estoit impossible de s'en relever par la repentance, & c'estoit la raison qui les engageoit à retarder leur baptême jusqu'aux approches de la mort. C'est ce qu'on croit qui fit que les empereurs Constantin, Constantius, Theodose, & plusieurs autres grands & pieux personnages, ont différé longtemps à se faire baptiser, & qui l'ont esté, estant bien fort malades, & toutefois plongés. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que le dernier de ces trois empereurs reçut la guérison de la maladie dans son baptême. Ce qu'il y a donc de certain, c'est qu'encore que S. Cyprien eût eu assez bonne opinion de l'aspersion, qu'il croyoit qui pouvoit passer pour un bon & valide baptême, lorsqu'on ne pouvoit absolument l'administrer autrement, si est ce pourtant, qu'il n'a jamais prétendu en aucune façon du monde, que ceste forme de baptiser fut d'institution divine, ni une pratique apostolique. Et s'il l'eût cru, il n'eût pas esté chercher si loin de quoi l'appuyer, comme il fait lorsqu'il renvoye Magnus au 19 chap. des Nombres, où Dieu commande de purifier les souillés par l'aspersion de l'eau préparée avec la cendre de la genisse, ou vache rousse; & à un passage du prophète Ezechiel, qui fait allusion à ceste ordonnance, où Dieu promet aux Israelites de *resplandre sur eux des eaux nettes, & qu'ils seroient nettoyés, qu'il les nettoiera de toutes leurs souillures, & de tous leurs dieux de fiente* \*. N'est-il pas vrai, monsieur, qu'il faut estre bien mystique & un peu enthousiaste, pour trouver dans ce passage le baptême par aspersion, non seulement des cliniques du tems passé, mais encore celui de milles millions d'enfans qui ont esté de-

\* Ezech. 36.

puis ce tems là, & qui sont encore tous les jours baptisés de ceste façon ? Dans le fond ce docteur n'en donne son avis que comme une opinion qui lui estoit, s'il faut ainsi dire, particuliere, & qu'il ne veut pas qui soit une loi à personne, laissant modestement à un chacun la liberté d'en croire, & d'en pratiquer, ce qu'il jugeroit estre raisonnable & le plus convenable. Si vous vous en estiez tenu là, on n'auroit pas eu grande chose à vous dire ; mais non, vous voulez à quelque prix que ce soit, que ceste coutume de baptiser par asperision, qui n'est qu'une invention papistique & antichrestienne, soit d'institution divine, & tres legitime, & vous savez bien mauvais gré aux anabaptistes de ce qu'ils l'ont bannie, & de ce qu'ils sont retournés à l'institution du Fils de Dieu, & à la pratique apostolique. Quoi donc que l'asperision ait esté alors pratiquée par quelques uns en des cas extraordinaires & d'extreme necessité, en faveur de quelques malades qui estoient trop foibles pour estre tirés de leurs lits, & portés à une riviere pour y estre plongés selon la coutume de ce tems là ; il n'est pas moins vrai que la plus part faisoient si peu de cas de ce baptême précipité & par asperision, qu'on doutoit fort de sa validité, & si ceux qui avoient esté baptisés de ceste maniere pouvoient estre tenus pour chrestiens. C'est ce qui paroît par la question de Magnus à S. Cyprien, & par la responce qu'il lui fait. *Tu me demandes, dit-il, mon tres cher fils, ce qui je pense de ceux qui sont baptisés dans leur infirmité & langueur, s'ils obtiennent la grace de Dieu, & si on peut legitime-ment les tenir pour chrestiens, parce qu'ils n'ont point esté lavés de l'eau salutaire, mais qu'elle a seulement esté versées sur eux.* Il paroît par ce passage que l'on ne croyoit point alors que la perfusion, & combien moins l'asperision de l'eau sur les personnes, fut un veritable baptême ; puisqu'on ne contoît pas qu'une personne fut lavée de l'eau salutaire du baptême, qu'elle n'y eut esté plongée entierement. Et vous savez, monsieur, que l'on faisoit si peu de cas de ce baptême

baptême des cliniques, & de leur christianisme, que selon la determination du concile de Neocesaree, ils ne devoient pas estre admis aux charges ecclesiastiques, s'ils revenoient en convalescence.

Il est donc clair comme le jour, que l'immersion, & non pas l'asperision, estoit l'usage commun & ordinaire de ce tems là, & l'a esté pendant plusieurs siecles depuis. Godeau evesque de Vence dit dans son histoire de l'eglise, qu'au tems de Charle le Magne, c'est à dire dans le 9<sup>e</sup> siecle, on ne versoit point l'eau sur la teste en baptisant, mais qu'on plongeoit le corps tout entier dans l'eau. Il est vrai que dans ce tems là on commençoit à avoir bonne opinion de l'asperision, & que plusieurs la vouloient mettre en vogue ; mais il fut decreté dans un concile tenu en ce royaume l'an 816, qu'on ne baptiseroit point par asperision, mais par immersion. Enfin n'est-il pas vrai, monsieur, que de vouloir qu'on baptise aujourd'hui generalement par asperision, parce que l'on a baptisé autrefois de ceste façon quelques particuliers malades ; c'est tres mal raisonner, & que c'est agir contre les regles, qui veulent que l'on infere le particulier du general, & non pas le general du particulier ?

Enfin, quant à la consequence que vous avez tiré de l'asperision du sang des victimes, qui se faisoit sous la loi ; on peut dire que si elle favorise l'asperision au baptême, celle que les papistes tirent de le manducation de la chair des sacrifices pour le peché, ne favorise pas moins la manducation réelle du corps de Christ dans l'eucharistie : de sorte que comme il y a une même parité de raison de l'une à l'autre, les papistes vous sauront bon gré du plaisir que vous leur faites.

Voila donc tous vos beaux argumens dont vous faisiez tant de parades, demontés de fond en comble ; & voila toutes vos deffenses ruinées à la reserve de deux petits retranchemens, qu'il faut attaquer, & qui ne dureront gueres. Le premier, c'est la froideur de l'eau que l'on allegue ordinairement, lorsque l'on n'a  
plus

plus rien à dire, & que l'on est accablé par l'evidence de la verité qui saute aux yeux. Ceste froideur de l'eau dans ees climats, est une excuse qui fait assez voir que ceux qui l'alleguent se reconnoissent foibles, & donnent gain de cause à leurs avversaires. Et en effet, y a-t-il rien de plus vain & de plus frivole que ceste excuse ? Ne sait-on pas ce qui se passe dans les provinces septentrionales de la Moscovie, bien plus froides que ce pais, où l'on plonge tous les jours dans l'eau froide les petits enfans qui viennent de naître ? Ne sait-on pas ce qui s'est pratiqué à cest égard dans ce pais depuis le commencement jusqu'à l'on 1644 ? N'y a-t-on pas constamment plongé les petits enfans ? En mouroient-ils ? En meurent-ils plus en Moscovie ? N'en plonge-t-on pas encore ici de tems en tems, comme l'a fort bien fait voir le chevalier Floyer, qui assure que bien loin qu'ils en reçoivent quelque dommage, ils en sont incomparablement plus vigoureux & plus robustes, & bien moins sujets à toutes ces indispositions qui affligent ordinairement les petits enfans ? Il dit encore que ce n'est que depuis que l'on a cessé de plonger les petits enfans qu'ils sont sujets aux eriquestes dont on n'avoit pas, pour ainsi dire, de connoissance autrefois. Par l'experience que l'on a de l'utilité des bains froids, l'on est à present revenu de ceste erreur que l'eau froide est dangereuse aux petits enfans en consequence de leur baptême. On est même persuadé qu'il leur seroit avantageux pour leur santé d'estre plongés plusieurs fois dans l'eau froide. Et en effet c'est par ceste voye là, qu'on en a guéri plusieurs des eriquestes, depuis un certain tems, selon le temoignage de notre chevalier. Ceste excuse de la froideur de l'eau, n'est donc plus aujourd'hui de saison. Elle est vaine & inutile.

Mais ce n'est pas là tout ; car elle est tres injurieuse à Jesus Christ, puisqu'elle suppose que lorsqu'il commanda à ses apostres de baptiser, c'est à dire de plonger, il ne lui vint point en la pensée, que de toutes ces nations vers lesquelles il les envoyoit il y en



en auroit qui habiteroient des regions froides, & où il seroit tres dangereux de plonger les petits enfans tous nouveaux nés. C'est dire à peu pres de lui, ce que disoit Elie de Bahal, il est Dieu, mais il est tellement préoccupé d'ailleurs qu'il ne pense pas au principal. Ou bien si il y a pensé, & toutefois il n'y pas pourveu, en commandant de plonger dans les pais chauds, & d'asperger simplement dans les pais froids, il a donc manqué de soin, ou il a esté indifferant, & par sa negligence volontaire, il a jetté son peuple dans une incertitude & dans un doute, qui cause bien des disputes, des debats, des contentions, des haines, & des schismes, qui dechirent son corps mistique, & en bannit ceste paix, & ceste amour fraternele qu'il a si fort recommandée à ses disciples, & qui doit estre la principale livrée du christianisme : à ceci, dit-il, connoîtront tous que vous estes mes disciples si vous avez de l'amour l'un pour l'autre \*. En second lieu, si l'on suppose qu'il ait preveu la froideur de l'eau, & le danger qu'il y a d'y plonger les petits enfans, & toutefois il l'a commandé ; c'est dire qu'il exige de nous des choses qui sont ou impossibles ou au moins tres difficiles ; c'est dire à peu pres comme le mauvais serviteur & lâche, qui avoit enterré l'argent de son maitre, qu'il est un homme rude & severe, que ses commandemens sont grieux, que son jang est penible, & son fardeau pesant. Ce qui est lui faire un grand outrage, estant faux autant qu'il le puisse estre, que le plongement soit aucunement dangereux aux petits non plus qu'aux grands.

Mais quand bien même il seroit vrai qu'il y auroit du danger à plonger les petits enfans dans l'eau froide, si Dieu l'a commandé, on est obligé de lui obeir. Il n'y a que celui qui fait les loix qui en puisse dispenser ceux qu'il lui plait. Il n'est pas permis aux hommes de se dispenser eux mêmes de l'obeissance qu'ils sont obligés de rendre à Dieu, qui est leur Createur & sou-

\* Jean 13. 35.

verain Legislatteur, non plus qu'il leur est permis de se soustraire à sa domination. Nous avons pour patron & pour exemple le fidele Abraham, qui pour obeir au commandement de Dieu, n'alloit pas seulement mettre en risque la vie de son fils unique ; mais s'en alloit directement la lui otter, le mettre en pieces, & le brasser, lors que Dieu lui commanda de n'en rien faire. Qu'eut-il peu faire d'avantage pour obeir à Dieu, & pour nous laisser un exemple d'une soumission parfaite à ses ordres, & d'une resignation entiere à sa volonte ? Si par la foi nous sommes la posterite spirituelle d'Abraham, nous devons faire les œuvres d'Abraham. Nous devons au moins imiter sa posterite charnelle, qui pour obeir au commandement que Dieu donna à leur pere, lorsqu'il traita alliance avec lui, de se circoncir, & de faire circoncir toute sa posterite dans tous les ages, ne se mettent pas en peine du danger de mort où ils mettent leurs enfans en les circoncisans ; ils obeissent toujours à bon compte.

Nous voici enfin parvenus à votre dernier retranchement, qui est que l'asperision est equivalente à l'immersion. C'est tout un, dites vous, plonger ou asperger, pourveu que le signe de l'eau s'y trouve, c'est assez, c'est toujours la même chose, la quantité d'eau n'y fait rien, la substance est le principal ; pour peu qu'il y en ait, c'est toujours un legitime baptême : Dieu n'attache pas absolument sa grace aux signes visibles. S. Pierre dit que ce n'est pas le baptême qui lave les ordures de la chair qui nous sauve ; mais l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu par la resurrection de Jesus Christ d'entre les morts. Voila comment non seulement vous, mais tout le monde raisonne. Voions comment tout cela s'accorde avec le bon sens, & avec la verité, & la parole de Dieu.

Il est certain que de quelque costé qu'on envisage le baptême, on trouvera que ce raisonnement est tres faux. Il est vrai que si par le baptême on entend simplement

simplement une application de l'eau au corps, de quelque façon que ce soit, on aura raison de dire que le baptême par aspersion est équivalent au baptême par immersion; c'est toujours une eau appliquée au corps: on fait bien qu'une goutte d'eau n'est pas moins eau que l'océan tout entier; & que d'appliquer de l'eau à une partie du corps, ou à tout le corps entier, c'est toujours application. C'est toujours laver d'eau, soit le tout, soit la partie. Mais encore qu'on baptise avec de l'eau, ce n'est pourtant pas proprement l'eau qui fait le baptême, c'est proprement la *manière* d'user de l'eau, qui fait le baptême. Baptiser signifie plonger, comme tout le monde en tombe d'accord. Il faut donc plonger pour baptiser, & sans plongement il n'y a point de baptême. La quantité y est donc essentielle, puisqu'il est impossible de plonger qu'on n'ait une quantité d'eau suffisante pour le faire. Et cette quantité qui est absolument nécessaire au baptême, & sans laquelle il ne se peut faire de baptême, estant ce qui fait une différence essentielle entre l'immersion & l'aspersion, fait que celle-ci ne peut jamais estre celle-là, ni la dernière estre équivalente à la première.

En second lieu, si après avoir considéré le baptême dans sa quantité, on vient à le considérer dans sa qualité, que c'est une ablution par laquelle on se propose une purification entière & parfaite; on tombera d'accord que ce qui est plongé & lavé en pleine eau, doit estre incomparablement mieux, & plus généralement nettoyé, que ce qui n'est que simplement aspergé de quelques gouttes d'eau sur quelques parties seulement; & par conséquent, que l'aspersion, si elle vaut quelques chose, est autant inférieure à l'immersion, qu'une très petite partie est inférieure à son tout.

En troisième lieu, si nous considérons le baptême comme un mystère, un sacrement, & comme parlent les catechistes, un *signe visible qui nous représente des grâces invisibles*, ou enfin comme en parle S. Pierre,

une figure qui nous sauve correspondante à l'arche & au deluge ; alors nous serons obligés de reconnoître que l'aspersion ne peut jamais estre ceste figure qui nous sauve, parce qu'elle n'a rien de commun avec le baptême dont S. Pierre parle, que la seule substance de l'eau. Or vous savez, monsieur, que les substances ne peuvent estre des figures qu'autant qu'elles sont modifiées, de sorte que c'est plutôt dans le mode que consiste la figure, que dans la substance. Et ce mode n'estant autre chose qu'un accident, il s'ensuit que les figures sont des accidens & non pas des substances ; & par conséquent, la figure du baptême, dont S. Pierre nous parle, consiste, non dans la substance de l'eau du baptême, mais dans le mode ou la maniere de l'appliquer au corps de la personne que l'on baptise ; c'est à dire, dans le plongement. Car comme le globe entier de la terre fut inondé, & comme envelopé de l'eau du deluge, & comme Noé & sa famille fut enfermé & comme caché dans l'arche ; de même le fidele baptisé, ou plongé, est comme inondé, & comme caché sous l'eau du baptême ; de sorte qu'il y a une analogie parfaite entre le type & l'antitype ; c'est à dire, entre le deluge & l'arche, & le veritable baptême, qui est celui qui se fait par immersion ; ce qu'on ne peut pas dire de l'aspersion, qui n'a aucun rapport avec ces choses là. Ceste figure dont l'apôtre parle nous represente une renaissance, un habillement, & une sepulture & resurrection. Et si c'est le propre des figures d'imiter la nature aussi pres qu'il est possible, on peut dire que celle-ci nous represente & signifie ces trois choses aussi naïvement que puisse faire une ablution. Au moins est-il certain, qu'il n'y a que le plongement, qui nous les puisse bien designer. Car, en premier lieu, Jesus Christ voulant donner à Nicodeme une juste idée du grand changement qui se doit faire dans toute la conduite de la personne qui embrasse la profession du christianisme par le baptême, a jugé à propos de se servir de ce terme *renaître*, pour lui faire entendre que comme l'homme qui ren-

treroit



treroit au ventre de sa mere, pour y redevenir un petit enfant & pour renaitre, perdrait par là, & oublieroit toutes les habitudes de sa vie precedente, reviendrait dans l'état d'innocence, & recommenceroit une vie toute nouvelle; de même qu'il faut que celui qui reconnoit Jesus Christ pour un *docteur venu de Dieu*, vienne à lui non seulement de nuit, mais aussi de jour, c'est à dire, qu'il faut qu'il cesse d'avoir des egards pour le monde, qu'il rompe avec lui, qu'il cesse de mal faire, qu'il apprenne à bien faire, qu'il délaisse tout le train de sa vie passée, qu'il en change toutes les habitudes, & que toute sa vie soit à l'avenir innocente comme est celle de l'enfant qui vient de naître. C'est là ce que notre Seigneur appelle renaitre; & comme il a institué le baptême pour en estre le signe & la figure, c'est pour ceste raison qu'il l'appelle une renaissance d'eau, qui ne se peut faire qu'en sortant, pour ainsi dire, du ventre de l'eau, comme l'enfant naît, en sortant du ventre de sa mere. Il faut donc estre plongé pour naître d'eau, autrement il n'y a, ni n'y peut avoir aucun rapport ni analogie entre le signe & la chose signifiée, entre la naissance d'eau, & la naissance d'Esprit, ou renaissance spirituelle. Et c'est en vain que notre Seigneur nous a tracé ceste figure, si elle ne nous demontre rien du tout de net & de precis, & si elle nous laisse dans l'ignorance sans nous rien apprendre, comme fait l'aspersion, qui ne dit rien du tout de clair ni d'intelligible.

C'est encore en second lieu, pour nous donner une idée claire & nette de ce changement de vie, auquel le fidele s'engage par le baptême, que S. Paul l'appelle un habillement, quand il dit que tous ceux qui ont esté baptisés en Christ, ont esté revestus de Christ \*. Il est clair que dans ce passage, l'apostre fait allusion aux longues robes dont on se vestoit, & dont on se vest encore aujourd'hui dans l'orient, par

\* Gal. 3. 27.

lesquelles on estoit habillé de pied en cap. C'est à dire, que comme on ne se depouille d'une vieille robe que pour en vestir une neuve ; de même le fidele, en changeant de vie, se depouille des vieux haillons du peché, appelle aussi *le corps des pechez*,\* pour revestir la justice, la sainteté, & l'innocence du Seigneur Jesus, en imitant ses vertus autant qu'il lui est possible, qui est proprement ce qui est appelé dans l'écriture, *la robe de nocces †, la robe de fin lin pur & luisant, qui sont les justifications des saints ‡*. Or encore une fois, comme une robe couvre tout le corps, de même au baptême il faut que le corps du fidele soit entierement mondé & couvert d'eau ; autrement, on n'y est pas revestü de Christ ; parce que n'y ayant pas d'analogie entre la figure, & la chose figurée, ceste figure est vaine, de nulle valeur, & ne produit rien du tout ; ce qui est justement le cas de l'aspersion, qui ne couvrant tout au plus que le front & les yeux, ne peut jamais en aucune façon du monde estre ceste robe qu'on doit revestir au baptême, & que S. Pierre appelle une *figure qui sauve*.

En troisieme lieu, pour nous faire encore tant mieux sentir la necessité d'un changement de vie pour plaire à Dieu, & que c'est à quoi le fidele s'engage par le baptême, S. Paul nous dit que *nous sommes ensevelis avec Christ en sa mort par le baptême, afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Pere, nous aussi cheminions en nouveauté de vie \*\** : pour dire, que comme celui qu'on enterre est asseurement mort, qu'il a cessé de vivre, & par conséquent de pecher ; de même celui qui est baptisé, ou plongé, doit estre mort au peché, il doit avoir cessé de pecher, & doit avoir renoncé au peché, au moins autant qu'il lui est possible. Et que comme celui qui ressuscite ne sort du tombeau que pour revivre de nouveau ; de même celui qui a esté baptisé ne doit non plus retour-

\* Colof. 2. 11.

† Matth. 22. 11, 12.

‡ Apoc. 19. 8.

\*\* Rom. 6. 4.

Colof. 2. 12.

ner au peché, que Jesus Christ n'est retourné au sepulchre apres sa resurrection; & que c'est ce qu'il a pleu à Dieu de nous enseigner par la figure du baptême, qui doit toujours estre presente aux yeux de notre entendement, afin que nous n'oublions jamais la pratique de la justice & de la sainteté, qui sont des devoirs si importants, & si necessaires à notre salut, & auxquels le fidele s'est engagé indispensablement par le baptême, lorsqu'il l'a recherché volontairement & sans contrainte. Il faut donc estre plongé, puisqu'il n'y a que ce plongement qui, estant un lavement, puisse estre en même tems une vive image de la mort, de la sepulture & de la resurrection, tant de notre Sauveur que de nous mêmes; comme aussi de la purification de tous nos pechez, & de notre regeneration spirituelle. Or l'asperision n'a rien en elle qui ressemble à une sepulture, à moins qu'on ne suppose qu'un corps mort qui est encore sur la terre, est pourtant enterre, quoi qu'on ne lui ait jetté seulement que quelques pincées de terre sur le front & sur les yeux; ce qui seroit tres faux: & partant l'asperision n'est, ni de pres, ni de loin, ceste figure qui nous sauve, dont parle S. Pierre, & qui vient d'estre expliquée & exposée bien au long par les trois observations qui viennent d'estre faites.

Que si en quatrieme lieu, nous envisageons le baptême, non seulement comme un signe ou une figure visible, qui nous represente des graces invisibles; mais encore & principalement comme une figure qui nous sauve, c'est à dire, comme un seau qui nous seale l'assurance de ces graces invisibles qui nous sont offertes & promises dans l'evangile, qui sont la remission de tous nos pechez, les fruitions de la grace en ceste vie, & la resurrection à la vie eternelle au siecle à venir; alors nous serons obligés de reconnoître, que comme il n'y a proprement que l'immersion qui nous figure & represente ces graces, aussi n'y a-t-il que ceste façon de baptiser qui puisse estre ceste figure qui nous sauve, ou ce seau qui nous seale l'assurance

seurance de notre salut par Jesus Christ qui en est l'auteur. Que si chaque souverain est libre de se faire graver pour son seau telle figure qu'il lui plait, pour-quoi notre Seigneur le Souverain des souverains, n'aura-t-il pas esté libre de faire graver sur le sien la figure d'un corps mort, qu'on descent, & qu'on couche avec lui dans son sepulchre, & qui aussitot apres en remonte vivant ? Et quand un prince s'est fait une fois graver un seau, c'est pour en seeler toutes les patentes, contrats, & traités de paix & d'alliance : on n'y change rien, & tout ce qui est signé de son nom, & seelé de son seau, est sensé estre ratifié & aussi ferme & indissoluble qu'il le puisse estre ; mais si quelque patente ou traité, n'est pas seelé de son seau, mais de quelqu'autre, quoiqu'il soit signé de son nom, il n'est pas obligé de le reconnoître pour sien, ni d'en remplir les conditions. De même si notre souverain Seigneur s'est fait graver, ou plutot s'il s'est lui même gravé un seau, de quelque figure qu'il lui ait plu de le faire, c'est pour qu'on en fasse usage ; c'est pour en seeler ses traités de paix & d'alliance avec les hommes ; ce n'est pas pour estre mis de costé, ni pour qu'on lui en substitue un autre, comme fit Achaz, lorsqu'il commanda de reculer l'autel des holocaustes pour faire place à celui dont il avoit envoyé le model de Damas. Et assurez vous, monsieur, que tout traité de paix & d'alliance entre Dieu & l'homme, qui n'aura pas esté seelé du seau de Jesus Christ, qui est le baptême par immersion, mais seulement avec le seau de l'aspersion, encore qu'il ait esté signé du triple nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit, ne sera jamais reconnu pour bon ni valide, mais sera déclaré nul, & rejeté comme un traité faux, supposé & trompeur, & qui ne donne à l'homme aucune assurance, ni certitude, ni des moyens, ni de la fin de son salut. Et en effet, c'est sous le seau de l'immersion, & non pas sous celui de l'aspersion, que Dieu offre au pecheur penitant la remission de ses pechez, & le don du saint Esprit ; comme il pa-

roit



roit par l'exhortation de S. Pierre au Juifs. *Amendez vous, leur dit-il, & que chacun de vous soit baptisé au nom du Seigneur Jesus en remission de ses pechez, & vous recevrez le don du saint Esprit \**. Voilà les moyens. Et voici la fin. *Si nous sommes faits, dit S. Paul, une même plante avec lui par la conformité de sa mort, aussi le serons nous par la conformité de sa resurrection †*. Comme s'il disoit, si nous parvenons à la beatitude eternelle, ce sera par la resurrection des justes. Pour parvenir à la resurrection des justes, il faut faire des œuvres de justice ; il faut produire des fruits de l'Esprit. Pour produire ces fruits de l'Esprit, il faut avoir cest Esprit ; il faut tirer sa vie, sa nourriture, & son accroissement, & la vertu fructifiante de Jesus Christ par la communication de son Esprit ; comme les branches par la communication de la cève, tirent leur vie, leur nourriture, leur accroissement, & leur vertu fructifiante du tronc qui les porte. Pour estre fait participant de ceste divine cève, ou de cest Esprit de Jesus Christ, il faut estre en Christ nouvelle creature ; il faut estre enté en lui ; il faut estre fait une même plante avec lui par la conformité de sa mort \*\*. Et pour estre fait une même plante avec lui par la conformité de sa mort, il faut estre enseveli avec lui en sa mort. Et enfin, pour estre enseveli avec lui en sa mort, il faut estre baptisé, c'est à dire, plongé. Il faut donc estre baptisé, c'est à dire, plongé, pour estre sauvé, autant au moins qu'il est possible. C'est donc la mersion, & non pas l'aspersion qui estant la figure commemorative de la sepulture & de la resurrection de notre Sauveur, est aussi un seau qui nous seele l'assurance de notre resurrection, & consequemment de notre salut. Il est donc vrai, comme le dit S. Pierre, que le baptême qui correspond à l'arche & au deluge, est la figure qui nous sauve : non pas l'eau, mais le plongement dans l'eau, qui est proprement ce

\* Act. 2. 38.

† Rom. 6. 5.

| Jean 15. 4, 5.

\*\* Rom. 6. 5.

en quel consiste la figure, est ce qui nous sauve, moyennant que nous y apportions les dispositions requises & nécessaires, savoir, une foi vive, & une repentance sincère, ce que S. Pierre appelle *l'attestation d'une bonne conscience devant Dieu*, & par la vertu & l'efficace de la *résurrection de Jesus Christ d'entre les morts*; ce qui est conforme à ce que dit notre Seigneur, que *qui croira & sera baptisé sera sauvé* \*; & à ce que dit S. Paul, que *Dieu nous a sauvés par le bain de la regeneration, & renouuellement du saint Esprit* †. Il est donc tres faux que l'aspersion soit égale à l'immersion, comme vous avez voulu nous le faire accroire.

Que si en cinquieme & dernier lieu, nous considerons que le baptême par immersion tire toute sa dignité & son prix de la dignité & de l'excellence de Jesus Christ qui en est l'auteur, & qui l'a instituée; & qu'au contraire l'aspersion ne tire son prix & sa valeur que du pape, qui en est l'auteur, & qui l'a introduite de son autorité privée; alors, nous serons obligés de reconnoître & de confesser, qu'il y a autant de différence entre l'immersion & l'aspersion, qu'il y en a entre le Fils de Dieu, & le fils de perdition; entre le Juste par excellence, & le mechant par excellence; entre la Christ & l'antichrist: et que de preferer le baptême qui se fait aujourd'hui par aspersion, à celui qui se faisoit jadis par immersion, c'est preferer la mensonge à la verité, le mystere d'iniquité au mystere de pieté, & l'enemi juré de Dieu à son Fils bien aimé. Ce qui deyroit faire horreur, & dont tot ou tard on ne tirera que de la honte & de la confusion, puisqu'en agissant de la sorte, on n'en redoit guere à ces desesperés qui dans leur rage & dans leur acharnement contre l'innocence même, criaient, non pas celui-ci, mais Barrabas, preferans un fedineux & meurtrier, au prince de la paix, au saint, au juste, & au prince de la vie ‖.

\* Marc 16. 15.

† Tit. 3. 5.

‖ Act. 3. 14, 15.

N'est-il

N'est-il pas vrai, monsieur, que vous ne sauriez vous empêcher de blamer l'ancien Israel, d'avoir si fort négligé l'observation des festes solemnelles, des sabbaths de la terre, & des années de relache ? Mais supposez que les Juifs eussent appris en Babilon à ne couper legerement qu'une petite peau du prepuce, de la largeur d'un petit grain de lentille, au lieu de couper en rond le prepuce tout entier selon l'ordonnance de Dieu, & qu'ils eussent retenu & continué ceste pratique depuis leur deliverance hors de captivité jusqu'au jour present, ne les blameriez vous pas encore bien d'avantage ? Ne diriez vous pas que ce ne seroit là tout au plus qu'une concision, & non pas une circoncision ? Ne diriez vous pas, & avec raison, qu'ils auroient aboli la circoncision, aneanti ce sacrement, & cassé le seau de l'alliance que Dieu a traitée avec leur pere Abraham ? Ce qui seroit vrai : car outre qu'ils transgresseroient par là le commandement de Dieu de propos delibéré ; c'est qu'une telle concision ne respondroit point du tout au dessein de la circoncision, qui estoit de faciliter les plus parfaites purifications legales, qui consistoient dans la mersion du corps tout entier dans l'eau, afin d'en nettoyer toutes les parties sans exception d'aucune, ce qui n'eut peu estre fait pendant que le prepuce eut recelé, & caché des impuretés que l'eau n'auroit peu enlever. Ce n'estoit donc pas assez de concir, mais il falloit circoncir, tant pour obéir au commandement de Dieu, & pour rendre la purification plus facile & plus parfaite, que pour conserver en son entier ce seau de l'alliance de Dieu. Les Juifs eussent donc eu grand tort de changer la circoncision en simple concision. Vous ne manquerez pas de condamner leur attentat, & vous auriez raison de le faire. Blamez donc toute la reformation ; car elle est justement dans le cas : & blamez vous vous mêmes, car vous y estes aussi.

Si monsieur de la Roque & le chevalier Floyer ont dit la verité, c'est dans la Babilon Romaine que

nos peres ont appris à *jetter quelques gouttes d'eau sur le front* des enfans, & à appeller cela baptême. C'est de là qu'ils ont apporté, & continué cette coutume, qu'on pratique encore aujourd'hui si religieusement ; & c'est à l'antichrist que nous sommes redevables d'une invention si merveilleuse & si commode, & qui a esté absolument inconnüe à la plus pure antiquité.

Il y a environ quatre mille ans que l'Israel selon la chair pratique la circoncision, & conserve dans son entier ce seau de l'alliance de Dieu, sans y avoir jamais rien changé ni en tout ni en partie : mais l'Israel selon l'Esprit n'a conservé dans son entier le baptême que peu de siècles en comparaison. Nous avons pourtant les mêmes raisons de le tenir pour sacré & inviolable, qu'avoient l'ancien peuple pour la circoncision. Chacun fait que notre divin Maître & Législateur a commandé, non pas d'asperger, mais de baptiser, c'est à dire de plonger ; & que c'est en cela proprement que consiste *la figure qui nous sauve*, le signe de la remission de tous les pechez, de la regeneration du nouvel homme, & de la resurrection de nos corps au dernier jour, dont ce plongement nous seele la promesse & l'assurance : mais l'antichrist, dont le genie & le but est de s'opposer à Christ, & de travailler à ruiner l'ouvrage de notre redemption & de notre salut, a feu abolir ce seau, où l'on voioit engravée la figure d'un corps mort, qu'on descendoit & qu'on couchoit avec Jesus Christ dans un sepulchre d'eau, & qui en remontoit aussitot, avec ceste inscription veritable, *je te baptise* : & il en a gravé un autre à sa mode, où l'on voit la figure d'une main qui *jette quelques gouttes d'eau sur le front* & les yeux d'un petit enfant, avec ceste inscription fausse & mensongere, *je te baptise*, c'est à dire, je te plonge. C'est là le seau que nos peres ont apporté avec eux de Rome, qu'ils ont appelé la boutique de Satan ; & c'est le seau qu'ils nous ont transmis, & dont nous avons tous esté seelés, au grand mepris de notre adorable Souverain, & de son sacré seau.

Vous



Vous savez, monsieur, que tout cela est indubitablement & incontestablement vrai. Et on en appelle à votre propre conscience, si tout ce qu'on a avancé jusques-ici n'est pas dans la dernière évidence, & manifeste au possible ; & enfin très conforme au sentiment & au jugement de tous ce qu'il y a eu, & qu'il y a encore de sçavans dans toutes les communions, & dans toutes les sectes chrestiennes ; de sorte qu'il seroit inutile de grossir d'avantage ceste lettre, qui est déjà beaucoup plus longue qu'on ne s'estoit proposé d'abord de la faire, n'estoit qu'on croit qu'il est à propos ayant de finir, d'y ajouter encore quelque considération, pour justifier la sagesse de Dieu, & lui donner gloire, & pour mettre tout à fait l'homme dans le tort, & lui fermer la bouche.

Vous estes theologien, monsieur, & vous savez, ou vous devez savoir, que Dieu, l'Etre par excellence, le souverain Maître & l'Arbitre de toutes choses, estant un agent très libre & absolument independant, a peu, quand il lui a plu, faire choix de certaines choses preferablement à d'autres, pour s'en servir aux fins qu'il s'estoit proposées ; & que tant plus ces choses sont de leur nature également bonnes, & équivalentes les unes aux autres, tant plus ceste liberté & independance se manifeste, & se fait connoître dans le choix que Dieu fait des unes plustot que des autres : & enfin, vous savez que si ceste liberté & independance lui manquoit, il ne seroit point Dieu, & toute la difference qu'il y auroit entre le Créateur & la créature ne seroit que du plus au moins. Il faut donc pour éviter la confusion & le desordre, qu'autant, pour ainsi dire, que le Créateur est independant & libre, que la créature soit dependante & soumise, & que dans le choix & dans l'usage qu'elle fait des choses, elle se donne bien de garde de passer les bornes & les limites que le Créateur lui a marquées & prescrites ; car à proportion que le choix qu'elle feroit seroit différent de celui que Dieu auroit déjà fait, elle se rendroit libre & independante, & se soustrairait d'autant

à la domination de son Créateur ; & tant plus elle choisiroit à son gré, tant plus elle augmenteroit son independance & sa liberté, & tant plus elle diminueroit, si il estoit possible, la liberté & l'independance de son Créateur, qu'elle lui raviroit ; de sorte que si une fois elle franchissoit les bornes qui lui sont marquées, elle ne gardera plus de mesure, elle anticipera tous les jours sur les droits de Dieu, elle montera enfin *jusques aux cieux*, elle *levera son trone par dessus les etouilles du Dieu fort*, elle *montera par dessus les hauts lieux des nuées* \*, & se rendra *semblable*, ou égale au *Souverain*. Il n'y aura plus de marque distinctive entre le Créateur & la créature, entre l'Etre par excellence, & le néant. Il faut donc pour éviter ce desordre & ceste confusion, qui frustreroit Dieu des fins qu'il s'est proposées en créant le monde, que l'homme, qui est une créature raisonnable, se contienne dans les limites d'une dependance absolue & sans reserve, & d'une soumission entiere & inviolable aux loix de son Créateur, ne faisant jamais d'autres choix des choses, que ceux que Dieu a deja faites lui même, & qu'il lui a marquées.

C'est ainsi par exemple que s'il plait à Dieu, qui a créé le feu de la terre, aussi bien que celui du ciel, de preferer celui-ci à celui-là pour faire fumer l'encens dans son tabernacle, † qu'il est juste que Nadab & Abihu deferant à ceste preferance, prennent plutot du feu de dessus l'autel, que du feu commun, pour exercer ceste partie de leur ministere d'une maniere qui puisse plaire à Dieu, qui l'avoit envoyé du ciel tout exprés pour estre en usage dans son tabernacle. Une vache blanche ou noire n'est pas moins vache qu'une rousse, & l'on seroit bien en peine à trouver la moindre difference de l'une aux autres ; || cependant s'il plait à Dieu de preferer la rousse à tout autre pour en faire la cendre de purification, il faut que Moysé, deferant aussi à ceste preferance, se conforme à la volonté de

\* Esa. 14. 13, 14.

† Levit. 10. 1.

|| Nom. 19. 2.

Dieu,

Dieu, & qu'il fasse choix d'une vache rousse plutot que d'une autre. Abana & Parpar, fleuves de Damas, estoient \* peut estre meilleurs que toutes les eaux d'Israel ; cependant il plait à Dieu de preferer le Jourdain à toutes les eaux de Syrie pour la guerison de Naaman qui estoit lepreux ; c'est pourquoi il faut qu'il se baptise par sept fois dans le Jourdain, autrement il ne faut pas qu'il s'attende d'estre quitte de sa lepre.

S'il plait à Jesus Christ de donner la vüe à un aveugle né en lui barboüillant les yeux, plutot avec de la boüe faite de sa salive & de poussiere, qu'en les oignant de collyre ; il faut bien, & il est juste, que cest aveugle se soumette au bon plaisir de son charitable medecin, & qu'il recoive ceste boüe sur ses yeux ; autrement il ne faut pas qu'il s'attende de jamais voir la lumiere ; & que lui importe, pourveu qu'il voye, que ce soit par le moyen d'un collyre excellent, ou d'une boüe faite de poussiere & de crachat. De même s'il plait à notre Seigneur, à celui qui nous ayant acheté par le prix de son propre sang, s'est acquis le droit de nous commander absolument & de se faire obéir ponctuellement, de faire choix de l'immersion de nostre corps tout entier dans l'eau, pour nous signifier la purgation de tous nos pechez en son precieux sang, & nous preparer à la reception du saint Esprit, & pour nous figurer notre resurrection à la vie eternelle, & nous en seeler l'assurance, plutot que de l'asperfion *de quelques gouttes d'eau sur notre front*, qui n'ayant aucun rapport avec les choses susdites, ne signifie rien du tout ; s'il lui a pleut, dis-je, de preferer l'immersion à l'asperfion, & d'en faire une des conditions de notre salut †, qu'y pouvons-nous que faire ? qui sommes-nous qui puissions empecher Dieu ? le voulons-nous tenter en resistant à sa volonté ? le voulons-nous provoquer à jalousie, en rejettans ses ordonnances saintes, pour recevoir & admettre celles de son impudent rival, de son ennemi juré ? Nous

\* 2 Rois 5. 12. † Marc 16. 15.

avons beau-faire, il sera toujours le plus fort, & si nous ne voulons pas nous soumettre aujourd'hui à la douceur de son commandement, il faudra bien un jour nous soumettre à la rigueur de son jugement.

Ce n'est pas que notre bien parvienne jusqu'à lui. C'est pourquoi soit que nous soyons baptisés de la façon qu'il l'a commandé, ou à la nouvelle mode ; soit que nous célébrions l'eucharistie à la chrestienne ou la romaine ; soit enfin que nous obéissions à Dieu ou aux hommes, à Christ ou à l'antichrist, que nous nous soumettions en toutes choses à la volonté de Dieu, ou que nous ne nous y soumettions pas ; il n'en est ni plus ni moins heureux. Il est tellement suffisant à soi même qu'il n'a nullement besoin d'aucun de nos services, & il se peut fort bien passer de nous. C'est ce que l'écriture sainte nous fait suffisamment connoître. De sorte que s'il propose de certaines choses à notre foi, & d'autres à notre obéissance, dont les unes nous peuvent sembler un peu dures à croire, & les autres un peu difficiles à pratiquer, ce n'est que pour éprouver notre fidélité & notre soumission ; ce n'est que pour nous exercer, & pour nous faire souvenir qu'il est notre Créateur, & que nous sommes l'ouvrage de ses mains ; qu'il a un droit souverain & incontestable sur nous, & qu'il peut faire de nous tout ce qu'il lui plait ; que nous dépendons entièrement & absolument de lui, & que nous sommes obligés de nous assujettir en toutes choses à sa volonté, parce que sans cela il n'y auroit aucune marque certaine & visible de distinction entre le Créateur & la créature ; & l'homme oubliant enfin son origine, & ne reconnoissant aucun estre au dessus de soi, oublieroit en même tems son devoir, & tomberoit dans l'indépendance ; & Dieu n'estant point glorifié en lui, ce seroit en vain qu'il l'auroit créé.

C'est ainsi qu'il pleut à Dieu d'éprouver la fidélité & la soumission de nos premiers parens \*, en leur

\* Gen. 3. 6.



defendant sous peine de mort l'usage d'un seul fruit d'un agreable aspect, & dont il estoit difficil de n'estre pas tenté. C'est encore ainsi qu'il lui pleut d'éprouver la fidelité & la soumission d'Abraham, lorsqu'il lui commanda de lui offrir en sacrifice ce qu'il avoit de plus cher au monde, & de respandre le sang de son fils bien aimé, le mettre en pieces, & le brûler, & reduire en cendre. Ce fut aussi pour éprouver la fidelité & la patiente soumission de son peuple, qu'après l'avoir fait cheminer trois jours sans eau, il le fit venir en Mara, où celle qu'il y trouva estoit si mauvaise qu'il n'en pouvoit boire. Ce fut là ou Dieu lui proposa des ordonnances & des statuts, & où il l'éprouva, lui promettant de le garantir de tous les maux dont il avoit frappé l'Egypte, à condition qu'il econteroit attentivement la voix de l'Eternel son Dieu, & qu'il feroit ce qui est droit devant lui, qu'il prêteroit l'oreille à ses commandemens, & qu'il garderoit toutes ses ordonnances \*. Et il est clair que tout cest amas de ceremonies & d'ordonnances, tous ces commandemens qui n'estoient pas bons, ce joug que ce peuple n'a jamais seu porter, n'avoit d'autre but que de l'occuper, que de l'exercer, & d'éprouver si il obéiroit exactement aux ordres de son Dieu, & s'il se soumettroit entierement & en toutes choses à sa volonté ; n'y ayant rien dans tout le culte, ou le service que nous puissions rendre à Dieu, que ceste seule exactitude ponctuelle qui est l'ame & la vie de notre obéissance, qui lui soit agreable, & qui lui puisse plaire ; parce que c'est proprement par ceste exactitude ponctuelle, que nous faisons paroître notre dependance, notre sujction, notre soumission, notre crainte, notre amour, notre respect, & notre reconnoissance envers Dieu, qui sont proprement les choses qu'il attend de nous, qu'il exige de nous, & qui sont la fin de notre création. L'Eternel, disoit Samuel † à Saül, prend-il plaisir aux

\* Exod. 25. 23, 25, 26. † 1 Sam. 15. 22.

*sacrifices & aux holocaustes, comme à ce qu'on obéisse à sa voix ? voici l'obéissance vaut mieux que sacrifice, & se rendre attentif vaut mieux que la graisse de moutons. Il n'est pas besoin d'estre fort attentif à la voix de Dieu, pour en faire à sa teste comme fit Saül dans son expedition contre Hamalek.*

Mais il faut avouer que s'il n'y a rien de plus agréable à Dieu, qu'un desir sincere de lui plaire entierement, qu'une attention serieuse à sa voix, que ceste crainte respectueuse, & ceste franche volonté avec laquelle on se porte à obéir ponctuellement à tous ses commandemens ; aussi n'y a-t-il rien qui lui déplaise tant, ni qui l'irrite d'avantage, que ce défaut d'attention, que ceste negligence nonchalante, & ceste licence temeraire, avec laquelle on se dispense à plaisir d'obéir exactement à ses commandemens. C'est ce que Samuel appelle *un péché de rebellion*, & une *violence* \*, qu'il égale à la magie & à l'idolatrie. Que cela soit, il ne faut pour s'en convaincre que jeter les yeux sur Nadad & Abihu, que Dieu extermine de son feu, au pied même de son autel, & dans son tabernacle ; sur un Hacan accablé de pierres ; sur un Saül abandonné de Dieu, privé de sa grace & de son bon Esprit, & livré à un mauvais esprit, qui le possède & qui l'agite pendant tout le reste de sa vie, dont il tranche lui même le fil dans l'excès de sa rage & de son desespoir || ; sur un Huza frappé à mort sur le champ même \*\*, au pieds de l'arche & dans une solemnité toute extraordinaire ; & enfin sur *un homme de Dieu tué par un lion* ††, s'en retournant de Bethel au pais de Juda : & Dieu maudit le rusé, qui pendant qu'il a un bon *male dans son troupeau*, lui sacrifie ce qui est gâté, & ce qu'il auroit honte de presenter à son gouverneur ; & combien plus devroit-il avoir honte de le presenter à celui qui est un *grand Roi*, & dont le nom est redouté entre les nations || ||.

\* 1 Sam. 15. 23.

| 1 Sam. 31. 4.

\*\* 2 Sam. 6. 7.

†† 1 Rois 13. 24.

|| Malach. 1. 14.

Si donc il a pléu à Dieu dès le paradis terrestre, & sous l'ancienne loi, d'éprouver la fidélité & la soumission, & de nos premiers parens, & de son ancien peuple, en leur commandans des choses un peu difficiles à pratiquer, & en donnant à ces derniers des commandemens qui n'estoient *pas bons, & par lesquels l'homme ne vivroit pas*, & de l'observation desquels il n'estoit pourtant pas permis de se dispenser ; qui nous assurera que Dieu n'a pas eu le même dessein dans l'institution de quelque peu de ceremonies evangeliques, & entre autres du baptême par immersion, qui vous paroît impraticable ? Dieu n'en a-t-il pas preveu la difficulté ? N'a-t-il pas preveu que le mystere d'iniquité, qui a commencé de se mettre en train aussi-tot que le mystere de pieté, & qui travaille continuellement à le ruiner ; que l'antichrist, dont le dessein devoit estre d'aneantir l'œuvre de Christ, l'ouvrage de notre salut, en inventant mille nouveautés, & entre autres un baptême par aspersion, afin de nous détourner de notre devoir envers Dieu, & pour nous perdre, ce que Dieu a bien voulu permettre pour éprouver la fidélité & la constance de son peuple ? Qui nous assurera, dis-je, que Dieu se relachera de ses droits à notre egard, plutot qu'il n'a fait à l'egard de nos premiers parens & de son ancien peuple, & que nous avons le privilege qu'ils n'avoient pas, de nous dispenser d'obéir ponctuellement à ses commandemens, sans risque d'estre punis autant, ou même bien plus rigoureusement qu'ils ne l'ont esté ?

Il est donc indubitable que Dieu en usé aujourd'hui avec nous sous l'evangile, comme il en a usé autrefois avec nos premiers parens, & avec son ancien peuple sous la loi ; qu'il nous a donné, comme à eux, des loix, des commandemens, & des ordonnances, pour nous occuper, & pour exerceer notre obéissance. Et pour éprouver notre fidélité & notre constance, il a permis que l'antichrist nous tendit des pieges, en nous proposans d'autres loix, d'autres commande-

mens, & d'autres ordonnances, en quoi il n'a pas manqué de pretextes specieux, ni de raisons plausibles, telles que sont celles qu'on allegue ordinairement pour justifier, ou tout au moins excuser le baptême par asperision.

Le resultat de tout ce que dessus est, que le baptême par immersion procede de Jesus Christ seul, & est selon son intention ; & que le baptême par asperision est une pure tradition humaine, & une invention de l'antichrist qui est le pape ; de sorte qu'il est impossible que l'une & l'autre soyent la même chose, comme vous l'avez soutenu, n'y ayant rien de plus opposé, soit dans sa forme extérieure, soit dans son principe, ou dans sa fin, que l'asperision l'est à l'immersion. Et en effet, a-t-on jamais vu deux especes d'un même genre prochain plus dissemblables que ne le sont ces deux actions ? Y a-t-il rien de plus opposé, de plus contraire à une autre chose, que ne l'est l'esprit d'erreur & de mensonge d'où procede l'asperision, à l'Esprit de verité qui est l'auteur de l'immersion ? Y a-t-il rien qui soit plus contraire à l'immersion, dont la fin tend à nous approcher de Dieu, la source & l'origine de tout bien, à nous assujettir à ses loix, & à nous rendre les objets de son amour, que l'asperision, qui ne tend qu'à nous detacher de Dieu, qu'à nous faire revolter contre lui, & à nous rendre les objets de son aversion, en nous rangeans sous les etendards du pere de mensonge, qui est l'auteur de tout mal ?

Pensez y bien, monsieur. La matiere est peut estre plus importante que vous ne vous l'estes imaginé. Elle merite peut estre bien qu'on y reflexisse serieusement & de nouveau, & qu'on l'examine avec une attention tout nouvelle & toute particuliere. Donnez gloire à Dieu, monsieur. Considérez s'il vous plait, que vous n'en avez pas seulement imposé à votre nombreuse auditoire ; mais que vous vous estes encore opposé à la verité de Dieu, & que vous avez donné, pour ainsi dire, le dementi à un grand nombre



nombre d'illustres personnages qui ont fait la gloire de la reformation, & qui quoiqu'ils ayent eu, par inadvertance, le malheur de sacrifier à Bethel, ou dans les hauts lieux, n'ont pas laissé de reconnoître que Jerusalem & son temple sont & la ville & le lieu que Dieu a choisi pour y mettre son nom, & où il veut estre adoré. Que si apres tout, vous avez encore à contre-cœur le baptême par immersion, & s'il vous dégoûte ; si vous ne pouvez vous empêcher de le regarder comme une folie, & comme une action indecente, indigne de la sagesse & de la gravité de son auteur ; souvenez vous au moins, monsieur, que c'est une folie de Dieu qui doit mettre à l'épreuve la sagesse des hommes, qu'ils ne sauroient mieux faire paroître qu'en la soumettant à la volonté de Dieu, quelque folle, & quelque bizarre que ceste volonté leur paroisse. Et comptez, monsieur, que tot ou tard, vous serez forcé de reconnoître, que ceste folie de Dieu est plus sage que la sagesse qui a inventé le baptême par asperision, dont vous faites tant de cas, & que vous pretendez qui procede de Jesus Christ & de ses saints apostres, & que vous soutenez estre equivalent au baptême par immersion.

Revenez donc, monsieur, revenez s'il vous plaît de ceste étrange méprise, & d'un egarement si dangereux. Souvenez vous de l'administration que vous avez receue au Seigneur pour l'accomplir avec plus de precaution que vous n'avez fait par le passé. Il pourra bien vous arriver avant de mourir de traiter encore ceste matiere ; souffrez donc, monsieur, qu'un chetif vermillon vous avertisse, & vous conjure avec tout le respect qui est deu à votre grand âge & à votre caractère, de vous en acquitter en *ouvrier sans reproche* \*, qui s'efforcant de se rendre approuvé à Dieu, *desaillit droitement la parole de verité, & retient soigneusement le patron des saines paroles qu'il a apprises de notre grand Maître, & de ses plus fideles serviteurs,*

\* Tim. 1. 13. & 2. 15.

*Prenez garde de plus pres aux choses que vous avez omises de peur que vous ne veniez à vous ecouler \*. Enfin permettez qu'on vous exhorte à peu pres dans les termes d'un digne fils de David, d'un model des meilleurs rois, d'un des ancestres de celui dont vous vous dites le ministre. Regardez ce que vous ferez à l'avenir. † Car vous n'exercez point le ministere de la part d'un homme, mais de part de l'Eternel, qui est au milieu de vous en jugement. Maintenant donc que la frayeur de l'Eternel soit sur vous, prenez garde à faire votre devoir ; car il n'y a point d'iniquité en l'Eternel notre Dieu, ni d'acception de personnes, ni de reception de presens. Agissez donc en la crainte de l'Eternel, avec loyauté et integrité de cœur. Instruisez vos peuples à bien connoître la volonté de Dieu, et à bien discerner ses loix, ses commandemens, ses ordonnances, et ses jugemens, des loix humaines, des commandemens du pape, et des conciles, et des inventions & traditions de Rome ; et les en eclaircissez, afin qu'ils ne se trouvent point coupables envers l'Eternel, & qu'il n'y ait point de colere sur vous & sur vos freres. Faites donc ainsi, & vous ne serez point trouvés coupables. Renforcez vous donc, monsieur, & agissez comme ci-dessus ; & l'Eternel sera avec les bons. Amen, amen.*

[ \* Heb. 2. 1.

† 2 Chron. 19. 6, 7, 9, 10, 11.



N a cru devoir faire part au public, de ceste partie qui regarde le baptême, d'une lettre qu'on a eu l'honneur de recevoir de monsieur le chevalier Floyer, en responce à celle qu'on avoit humblement pris la liberté de lui écrire, pour avoir son avis sur la maniere & le tems le plus propre pour l'usage des bains froids : mais qui n'a peu estre inserée dans le corps de cette lettre, qui avoit esté achevée décrire il y avoit du tems.

*De Lichfield le 10 d'Aoust, 1723.*

MONSIEUR,



'AI reçu la vôtre, dans laquelle vous me complimentez sur mon livre touchant le plongement au baptême. Depuis qu'il a esté public j'ai plongé un garçon d'un de nos magistrats\*. L'enfant n'a pas pris de froid ; au contraire, il fut trouvé fort chaud apres avoir esté plongé, & a toujours continué en bonne santé jusqu'à present, qui est le cinquieme mois depuis qu'il a esté baptizé ; & il est si fort qu'il peut se tenir debout, & supporter la pesanteur de son corps sur ses jambes. Il n'a esté plongé qu'une fois : le ministre le mit tout à fait sous l'eau, le tenant d'une main sous le col, & en lui tournant la face d'un costé, le tenoit par dessous les jarets de l'autre main. Il est certain que cest enfant a esté moins emeu, & a moins souffert par ce plonge-

\* Angl. Aldermen,

ment que les autres ne souffrent par l'aspersion. Puis-  
que la nation Françoisé pratiquoit anciennement l'im-  
mersion au baptême, j'espère que vous procederez à  
traduire mon livre en françois, &c.

Je suis

votre ami & serviteur,

11 AP 65 JEAN FLOYER.





---

## ERRATA.

**P**AGE 10. ligne 4. pour *la* lisez *le*. P. 12. l. 7.  
pour *and* lisez *et*. P. 13. l. 7. pour *servit* lisez  
*seroit*. Ib. l. 13. pour *la voire* lisez *l'avoir*. P. 14.  
l. 15. lisez *quelle qu'elle*. P. 15. l. 9. lisez *la*. P. 17.  
l. 21. pour *trop* lisez *tres*. P. 22. l. 32. lisez *s'accor-*  
*dant*. P. 32. l. 31. lisez *une*.

---

11 AP 65

